

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1994

15 septembre 2007

SOMMAIRE

Alifinco S.A.	95673	Maginvest S.A.	95675
A.Z.Com S.A.	95666	Marbrerie Jacquemart	95680
Celux Finance S.A.	95679	M.D.Z. S.A.	95668
Clovessia S.A.	95711	Opaline Investissements S.A.	95679
Cordea Savills Italian Opportunities No. 2 S.C.A., SICAV-SIF	95685	Oxbridge Holding S.A.	95672
Degroof Alternative	95707	Partapar S.A.	95667
Dolberg S.A.	95675	Pegase Investment	95708
ECM Real Estate Investments A.G.	95677	Pembroke S.A.	95667
Einsa Lux S.A.	95710	Pictet Alternative Funds	95712
Elite-Stability Fund	95685	Preinvestment Holding	95712
Escafin Invest S.A.	95709	Redone S.A.	95667
Eurimmo S.A.	95712	Rocky Mountains Holding	95670
Explor Holding	95674	Saiv Sicav	95707
Fidelity Funds	95668	Sanpaolo IMI International S.A.	95680
Financière Proxalan S.A.	95708	Seraya S.A.	95673
Financière Tintoretto	95666	Sidem Licensing S.à.r.l.	95707
Finiper International S.A.	95708	Société d'Investissement et Participations S.A.	95710
Fondecos S.A.	95709	Sodevim	95679
Geneimmo S.A.	95711	Spring Multiple 2002 A S.C.A.	95671
Globe Star Incorporation S.A.	95677	Spring Multiple 2002 A S.C.A.	95668
Greisendall Holding S.A.	95712	Spring Multiple 2004 S.C.A.	95672
Hoffmann Investment S.A.	95676	Spring Multiple 2005 S.C.A.	95671
International Capital Investments Compa- ny Holding S.A.	95666	Stur S.A.	95684
Internodium S.A.	95674	Tabiadasc Real Estate S.A.	95674
La Sterne Invest S.A.	95709	Tacoma Investment S.A.	95673
La Sterne Invest S.A.	95711	Talltec Sistemas Group S.A.	95709
Longterme Finance S.A.	95710	Vanemo S.A.	95670
Mag Holding S.A.	95676	Villor S.A.	95675
		Werner S.A.	95669

A.Z.Com S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8069 Bertrange, 19, rue de l'Industrie.
R.C.S. Luxembourg B 38.287.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra Extraordinairement le 3 octobre 2007 à 15.30 heures au siège de la société.

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes;
2. Approbation des bilans et compte de profits et pertes au 31 décembre 2006;
3. Affectation du résultat;
4. Décharge aux administrateurs et Commissaire aux Comptes;
5. Remplacement du Commissaire aux Comptes;
6. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007101480/322/17.

International Capital Investments Company Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 38.612.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra Extraordinairement le 3 octobre 2007 à 14.30 heures au siège de la société.

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes;
2. Approbation des bilans et compte de Profits et Pertes aux 31 décembre 2005 et 31 décembre 2006;
3. Affectation des résultats;
4. Décharge aux administrateurs et Commissaire aux Comptes;
5. Remplacement du Commissaire aux Comptes;
6. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007101479/322/17.

Financière Tintoretto, Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 89.680.

This is to inform you that the Postponed

ANNUAL GENERAL MEETING

of shareholders of the above mentioned company will take place in Luxembourg at the following address: 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, on or around *September 24, 2007* at 2.00 p.m. CET (or on the date of any adjournment thereof).

The agenda of the Annual General Meeting is as follows:

Agenda:

- Presentation and approval the report of the Statutory Auditor for the financial year ending December 31, 2005;
- Presentation and approval of the statutory annual accounts for the financial year ending December 31, 2005;
- Allocation of the result for the financial year ending December 31, 2005;
- Discharge of the Board of Directors and Statutory Auditor for the financial year ending December 31, 2005;
- Statutory election (Auditor);
- Miscellaneous.

The Board of Directors.

Référence de publication: 2007096694/581/20.

Pembroke S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R.C.S. Luxembourg B 24.777.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le lundi 8 octobre 2007 à 10.00 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration,
- Rapport du Commissaire aux comptes,
- Approbation des comptes annuels au 30 juin 2007 et affectation des résultats,
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- Nominations statutaires,
- Fixation des émoluments du Commissaire aux comptes.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007100982/755/19.

Partapar S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 47.519.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 5 octobre 2007 à 16.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 30 avril 2007
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Acceptation de la démission d'Administrateurs et nomination de leurs remplaçants
5. Décharge spéciale aux Administrateurs démissionnaires pour l'exercice de leur mandat jusqu'à la date de leur démission
6. Divers

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007101764/795/18.

Redone S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.
R.C.S. Luxembourg B 92.282.

Les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 25 septembre 2007 à 10.00 heures au siège social à Luxembourg, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats aux 31 mars 2005, 2006 et 2007
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales
5. Divers

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007096698/696/17.

M.D.Z. S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R.C.S. Luxembourg B 35.514.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à
l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
qui se tiendra le jeudi 4 octobre 2007 à 10.00 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration,
- Rapport du Commissaire aux comptes,
- Approbation des comptes annuels au 30 juin 2005, 30 juin 2006 et 30 juin 2007 et affectation des résultats,
- Délibération et décision à prendre quant à la poursuite éventuelle de l'activité de la société conformément à l'article 100 de la Loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales,
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux comptes,
- Nominations statutaires,
- Fixation des émoluments du Commissaire aux comptes.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007100981/755/21.

Spring Multiple 2002 A S.C.A., Société en Commandite par Actions Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 85.607.

Le Gérant Commandité a l'honneur de convoquer Messieurs les Actionnaires par le présent avis, à
l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
qui aura lieu le 1^{er} octobre 2007 à 9.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports de la Gérance, du Conseil de Surveillance et du Réviseur d'Entreprises.
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 15 août 2007, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner à la Gérance, au Conseil de Surveillance et au Réviseur d'Entreprises pour l'exercice de leur mandat au 15 août 2007.
4. Divers.

SPRING MULTIPLE S.A.R.L.
Le Gérant Commandité

Référence de publication: 2007101912/1023/17.

Fidelity Funds, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1021 Luxembourg, place de l'Etoile.
R.C.S. Luxembourg B 34.036.

Notice is hereby given that the

ANNUAL GENERAL MEETING

of Shareholders of FIDELITY FUNDS («the Fund») will be held at the registered office of the Fund in Luxembourg on Thursday 4 October 2007 at 12.00 noon local time to consider the following agenda:

Agenda:

1. Presentation of the Report of the Board of Directors for the year ended 30 April 2007.
2. Presentation of the Report of the Auditors for the year ended 30 April 2007.
3. Approval of the balance sheet and income statement for the financial year ended 30 April 2007.
4. Discharge of the Board of Directors.
5. Election of twelve (12) Directors, specifically the re-election of the following twelve (12) present Directors:

Mr Edward C. Johnson 3d, Mr Barry R. J. Bateman, Sir Charles A. Fraser, Mr Jean Hamilius, Mr Simon Haslam, Mr Helmert Frans van den Hoven, Mr Alexander Kemner, Mr Glen R. Moreno, Dr Arno Morenz, Mr Frank Mutch, Dr David J. Saul, and FIDELITY INVESTMENTS LUXEMBOURG S.A., as Corporate Director.

6. Increase of the total number of Directors to thirteen (13) and election of a new Director, Mr Didier Cherpitel.
7. Approval of the payment of directors' fees for the year ended 30 April 2007.
8. Election of the Auditors, specifically the election of PricewaterhouseCoopers S.à r.l. Luxembourg.
9. Approval of the payment of dividends for the year ended 30 April 2007 and authorisation to the Board of Directors to declare further dividends in respect of the financial year ended 30 April 2007 and to declare dividends in respect of the financial year ending 30 April 2008.
10. Consideration of such other business as may properly come before the meeting.
Subject to the limitations imposed by the Articles of Incorporation of the Fund with regard to ownership of shares by US persons or of shares which constitute in aggregate more than three per cent (3%) of the outstanding shares, each share is entitled to one vote. Shareholders are invited to attend and vote at the meeting or may appoint another person in writing to attend and vote on their behalf. Such proxy need not be a shareholder of the Fund. Holders of Registered Shares may vote by proxy by returning to the registered office of the Fund the form of registered shareholder proxy sent to them.

Holders of Bearer Shares who wish to attend the Annual General Meeting or vote at the meeting by proxy should contact the Fund or one of the following institutions:

in Luxembourg

FIDELITY INVESTMENTS LUXEMBOURG S.A.

Kansallis House 2,

place de l'Etoile, B.P. 2174

L-1021 LUXEMBOURG

DEUTSCHE BANK LUXEMBOURG S.A.

boulevard Konrad Adenauer

L-1115 Luxembourg

To be valid, proxies must reach the registered office of the Fund on 1 October 2007 by 12.00 noon (Luxembourg time) at the latest.

30 August 2007.

By Order of the Board.

Référence de publication: 2007101762/584/46.

Werner S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 16, avenue de la Porte Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 32.093.

Les actionnaires de la société anonyme WERNER S.A sont invités à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra le mardi 16 octobre 2007 à 15.00 heures au siège social.

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration sur les exercices 1991 à 2006;
2. Bilan et Compte de Pertes et Profits arrêtés pour les années susvisées;
3. Décision quant à la continuation de la société au vu de l'article 100 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales;
4. Nomination d'un nouveau commissaire aux comptes
5. Renouvellement des mandats d'administrateurs
6. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire;
7. Divers

Demande de documents

Les actionnaires peuvent obtenir gratuitement le Formulaire leur permettant de signifier leur intention d'assister à l'Assemblée Générale ou de s'y faire représenter («le Formulaire»), les rapports de gestion, les comptes annuels des exercices susvisés, ainsi que les rapports du Commissaire aux Comptes en s'adressant directement au siège de la société, ainsi qu'aux numéros suivants: +352 47 24 85 (Tel) et +352 47 23 81(Fax).

Pour le Conseil d'Administration
G. Hellé
Administrateur

Référence de publication: 2007101478/6102/26.

Vanemo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 61.168.

Les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le vendredi 5 octobre 2007 à 13.00 heures, au siège social, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du conseil d'administration et rapport du commissaire.
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2006.
3. Affectation des résultats au 31 décembre 2006.
4. Décharge aux administrateurs et au commissaire quant à l'exercice sous revue.
5. Décision sur la dissolution de la Société conformément à l'article 100 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.
6. Démission de Monsieur Robert Hovenier de son mandat d'administrateur et décharge.
7. Nomination de Monsieur Gérard Birchen, administrateur de sociétés, né à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg), le 13 décembre 1961, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2010.
8. Démission de la société anonyme MONTEREY SERVICES S.A. de son mandat d'administrateur et décharge.
9. Nomination de Monsieur Sinan Sar, administrateur de sociétés, né à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), le 5 juin 1980, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2010.
10. Démission de la société à responsabilité limitée UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES S.à r.l. de son mandat d'administrateur et décharge.
11. Nomination de Monsieur Cornelius Martin Bechtel, administrateur de sociétés, né à Emmerich (Allemagne), le 11 mars 1968, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2010.
12. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007101765/29/31.

Rocky Mountains Holding, Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte Neuve.
R.C.S. Luxembourg B 16.204.

La première Assemblée Générale Extraordinaire convoquée pour le 29 août 2007 à 11.30 heures n'ayant pu délibérer sur le point de l'ordre du jour faute de quorum de présence,

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra le mercredi 3 octobre 2007 à 11.30 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

1. Modification de l'article 4 des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:
«La Société a pour objet exclusif, à l'exclusion de toute activité commerciale, l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'une part d'instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière et d'autre part d'espèces et d'avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte.
D'une façon générale, la Société peut prendre toutes mesures de surveillance et de contrôle et effectuer toute opération ou transaction qu'elle considère nécessaire ou utile pour l'accomplissement et le développement de son objet social de la manière la plus large, à condition que la Société ne s'immisce pas dans la gestion des participations qu'elle détient, tout en restant dans les limites de la Loi SPF.»
2. Réduction du capital social de la Société pour le ramener de son montant actuel de cinq cent mille (500.000,00) euros à cent mille (100.000,00) euros par remboursement de quatre cent mille (400.000,00) euros aux actionnaires.
3. Modifications de l'article 5 des statuts de la Société par ajout du paragraphe suivant:

«Il est expressément prévu que la titularité de chaque action représentative du capital social souscrit pourra être exercée soit en pleine propriété, soit en usufruit par actionnaire dénommé «usufruitier» et en nue-propriété par un autre actionnaire dénommé «nu-propriétaire». Les droits attachés à la qualité d'usufruitier et conférés par chaque action sont déterminés ainsi qu'il suit:

- droits sociaux dans leur ensemble,
- droits de vote aux assemblées générales ordinaires et extraordinaires,
- droit aux dividendes,
- droit préférentiel de souscription des actions nouvelles en cas d'augmentation de capital.

Les droits attachés à la qualité de nu-propriétaire et conférés par chaque action sont ceux qui sont déterminés par le droit commun et en particulier le droit au produit de la liquidation de la société.

La titularité de l'usufruit ou de la nue-propriété des actions sera matérialisée et établie de la façon suivante:

- Si les actions sont nominatives, par inscription dans le registre des actionnaires:
 - en regard du nom de l'usufruitier de la mention usufruit,
 - en regard du nom du nu-propriétaire de la mention nue-propriété,
- Si les actions sont au porteur:
 - par le manteau des actions à attribuer au nu-propriétaire, par les coupons des actions à attribuer à l'usufruitier.»

4. Modification subséquente de l'article 5 des statuts de la Société.

5. Refonte complète des statuts de la Société.

6. Divers.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007092132/755/45.

Spring Multiple 2002 A S.C.A., Société en Commandite par Actions Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 85.607.

Le Gérant Commandité a l'honneur de convoquer Messieurs les Actionnaires par le présent avis, à
l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE,

qui aura lieu extraordinairement le 1^{er} octobre 2007 à 8.30 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports de la Gérance, du Conseil de Surveillance et du Réviseur d'Entreprises.
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 15 août 2006, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner à la Gérance, au Conseil de Surveillance et au Réviseur d'Entreprises pour l'exercice de leur mandat au 15 août 2006.
4. Ratification de la décision du gérant commandité du 30 avril 2006.
5. Divers.

SPRING MULTIPLE S.A.R.L.

Le Gérant Commandité

Référence de publication: 2007101910/1023/18.

Spring Multiple 2005 S.C.A., Société en Commandite par Actions Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 107.392.

Le Gérant Commandité a l'honneur de convoquer Messieurs les Actionnaires par le présent avis, à l'Assemblée Générale Extraordinaire tenant lieu

d'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE,

qui aura lieu le 1^{er} octobre 2007 à 11.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports de la Gérance, du Conseil de Surveillance et du Réviseur d'Entreprises.
2. Approbation des bilans et comptes de pertes et profits aux 31 décembre 2005 et 31 décembre 2006, et affectation de résultats.
3. Décharge à donner au Gérant Commandité, au Conseil de Surveillance et au Réviseur d'Entreprises pour l'exercice de leur mandat aux 31 décembre 2005 et 31 décembre 2006.

4. Démissions de deux membres du Conseil de Surveillance et décharge à leur donner.
5. Ratification des décisions du gérant commandité des 30 septembre 2005 et 30 avril 2006.
6. Divers.

Le Gérant Commandité.

Référence de publication: 2007101914/1023/20.

Oxbridge Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 102.481.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à une

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra mercredi, le 26 septembre 2007 à 13.00 heures à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du conseil d'administration et rapport du commissaire.
2. Approbation des comptes annuels au 30 juin 2007.
3. Affectation des résultats au 30 juin 2007.
4. Décharge aux administrateurs et au commissaire quant à l'exercice sous revue.
5. Démission de la société anonyme MONTEREY SERVICES S.A. de son mandat d'administrateur et décharge.
6. Démission de la société anonyme EURO MANAGEMENT SERVICES S.A. de son mandat d'administrateur et décharge.
7. Démission de la société à responsabilité limitée UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES S.à r.l. de son mandat d'administrateur et décharge.
8. Nomination de Monsieur Cornelius Martin Bechtel, administrateur de sociétés, né à Emmerich (Allemagne), le 11 mars 1968, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2009.
9. Nomination de Monsieur Gérard Birchen, administrateur de sociétés, né à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg), le 13 décembre 1961, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2009.
10. Nomination de Monsieur Sinan SAR, administrateur de sociétés, né à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), le 5 juin 1980, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2009.
11. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007096703/29/31.

Spring Multiple 2004 S.C.A., Société en Commandite par Actions Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 81.161.

Le Gérant Commandité a l'honneur de convoquer Messieurs les Actionnaires par le présent avis, à
l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE,

qui aura lieu extraordinairement le 1^{er} octobre 2007 à 10.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports de la Gérance, du Conseil de Surveillance et du Réviseur d'Entreprises.
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 31 décembre 2006, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner au Gérant Commandité, au Conseil de Surveillance et au Réviseur d'Entreprises pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2006.
4. Ratification de la décision du gérant commandité du 30 avril 2006.
5. Divers.

SPRING MULTIPLE SARL

Gérant Commandité

Référence de publication: 2007101915/1023/18.

Seraya S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 56.549.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 26 septembre 2007 à 15.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 30 juin 2007
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Nominations statutaires
5. Divers

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007096700/795/16.

Tacoma Investment S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R.C.S. Luxembourg B 41.040.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le vendredi 28 septembre 2007 à 11.00 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration,
- Rapport du Commissaire aux Comptes,
- Approbation des comptes annuels au 30 juin 2007 et affectation des résultats,
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- Nominations statutaires.

Pour assister ou être représentés à cette Assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007035170/755/18.

Alifinco S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 25.045.

Les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra extraordinairement le 1^{er} octobre 2007 à 14.00 heures, au siège social, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

L'Assemblée générale du 18 juin 2007 n'a pu délibérer valablement sur ce point de l'ordre du jour, le quorum requis par la loi n'étant pas atteint.

L'Assemblée générale ordinaire du 1^{er} octobre 2007 délibérera valablement quelle que soit la portion du capital représentée.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007092598/29/18.

Explor Holding, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 14.653.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra extraordinairement le *1^{er} octobre 2007* à 15.00 heures, au siège social, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

L'Assemblée générale ordinaire du 28 juin 2007 n'a pu délibérer valablement sur ce point de l'ordre du jour, le quorum requis par la loi n'étant pas atteint.

L'Assemblée générale ordinaire du 1^{er} octobre 2007 délibérera valablement quelle que soit la portion du capital représentée.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007092614/29/18.

Tabiadasc Real Estate S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 85.240.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra extraordinairement le *1^{er} octobre 2007* à 16.00 heures, au siège social, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

L'Assemblée générale ordinaire du 29 juin 2007 n'a pu délibérer valablement sur ce point de l'ordre du jour, le quorum requis par la loi n'étant pas atteint.

L'Assemblée générale ordinaire du 1^{er} octobre 2007 délibérera valablement quelle que soit la portion du capital représentée.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007092617/29/18.

Internodium S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R.C.S. Luxembourg B 59.474.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le jeudi *27 septembre 2007* à 10.00 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration,
- Rapport du Commissaire aux Comptes,
- Approbation des comptes annuels au 31 mars 2007 et affectation des résultats,
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- Renouvellement du mandat des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007094317/755/18.

Maginvest S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 59.475.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le jeudi 27 septembre 2007 à 11.00 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration,
- Rapport du Commissaire aux Comptes,
- Approbation des comptes annuels au 31 mars 2007 et affectation des résultats,
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- Renouvellement du mandat des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007094318/755/18.

Dolberg S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 59.499.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le jeudi 27 septembre 2007 à 14.00 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration au 31 mars 2007,
- Rapport du Commissaire aux Comptes au 31 mars 2007,
- Approbation des comptes annuels au 31 mars 2007 et affectation des résultats,
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- Renouvellement du mandat des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007094319/755/18.

Villor S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 51.547.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui se tiendra le lundi 24 septembre 2007 à 14.00 heures au siège social.

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire aux Comptes sur l'exercice clôturant le 31 décembre 2006,
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 31 décembre 2006 et affectation du résultat,

3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
4. Nominations statutaires,
5. Décision à prendre en vertu de l'article 100 de la loi sur les sociétés commerciales,
6. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007096717/584/18.

Mag Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 71.472.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à une

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra mardi, le 25 septembre 2007 à 13.00 heures à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du conseil d'administration et rapport du commissaire.
2. Approbation des comptes annuels au 30 juin 2006.
3. Affectation des résultats au 30 juin 2006.
4. Décharge aux administrateurs et au commissaire quant à l'exercice sous revue.
5. Décision sur la dissolution de la Société conformément à l'article 100 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.
6. Démission de la société à responsabilité limitée UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES S.à r.l. de son mandat d'administrateur et décharge.
7. Nomination de Monsieur Pietro Longo, administrateur de sociétés, né à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), le 13 septembre 1970, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2009.
8. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007096702/29/24.

Hoffmann Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 85.483.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à une

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra lundi, le 24 septembre 2007 à 13.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du conseil d'administration et rapport du commissaire.
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2005 et au 31 décembre 2006.
3. Affectation des résultats au 31 décembre 2005 et au 31 décembre 2006.
4. Décharge aux administrateurs et au commissaire quant aux exercices sous revue.
5. Décision sur la dissolution de la Société conformément à l'article 100 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.
6. Non-renouvellement du mandat d'administrateur, venu à échéance, de la société anonyme MONTEREY SERVICES S.A. et décharge.
7. Non-renouvellement du mandat d'administrateur, venu à échéance, de la société anonyme EURO MANAGEMENT SERVICES S.A. et décharge.
8. Non-renouvellement du mandat d'administrateur, venu à échéance, de la société à responsabilité limitée UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES S.à r.l., et décharge.
9. Nomination de Monsieur Eric Magrini, administrateur de sociétés, né à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), le 20 avril 1963, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2013.
10. Nomination de Monsieur Philippe Toussaint, administrateur de sociétés, né à Arlon (Belgique), le 2 septembre 1975, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2013.

11. Nomination de Monsieur Pietro Longo, administrateur de sociétés, né à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), le 13 septembre 1970, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2013.
12. Reconduction de la société anonyme FIDUCIAIRE INTERNATIONALE S.A. dans son mandat de commissaire aux comptes jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2013.
13. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007096701/29/35.

Globe Star Incorporation S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 67.439.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à
l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE,
qui aura lieu le 25 septembre 2007 à 10.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de profits et pertes au 31 décembre 2006, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2006.
4. Décision sur la continuation de l'activité de la société en relation avec l'article 100 sur la législation des sociétés.
5. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007097285/1023/17.

ECM Real Estate Investments A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 65.153.

To the holders of shares with ISIN Code LU 0259919230,
to the holders of the outstanding 92,710 Bonds issued on 31st July 2006 and of 22,502 Bonds issued on 10th August 2006, with ISIN Code XS0258853257,
to the holders of CZK 2,000,000,000 Floating Rate Bonds due 2012 issued on 30th March 2007, with ISIN Code CZ0000000211
and
to the holders of the outstanding 1,390,650 Warrants issued on 31st July 2006 and 337,530 Warrants issued on 10th August 2006, with ISIN Code: XS0258854495

The EXTRAORDINARY GENERAL MEETING

of the shareholders of the Company (the «Meeting») will be held at its registered office in Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle L-1653 Luxembourg, on 2 October 2007, at 11.00 a.m., with the following agenda:

Agenda:

1. To consider the special report of the Board of Directors in relation to the creation of a new authorised capital.
2. To resolve to cancel the existing authorized capital and to create a new authorized capital in an amount of twenty three million eight hundred thousand Euro (EUR 23,800,000) to be divided into fourteen million (14,000,000) shares, having a nominal value of one euro and seventy cents (EUR 1.70) per share and to further authorize and empower the Board of Directors to (i) realise any increase of the corporate capital in one or several successive tranches, following, as the case may be, the exercise of the subscription and/or conversion rights granted by the Board of Directors within the limits of the authorised capital under the terms and conditions of warrants (which may be separate or attached to shares, bonds, notes or similar instruments), convertible bonds, notes or similar instruments issued from time to time by the Company, by the issuing of new shares, with or without share premium, against payment in cash or in kind, by conversion of claims on the Company or in any other manner; (ii) determine the place and date of the issue or the successive issues, the issue price, the terms and conditions of the subscription of and paying up on the new shares; and (iii) remove or limit the preferential subscription right of the then existing shareholders of the Company in case of issue under the authorised capital of either (a) any shares to be delivered by the Company pursuant to the one million seven hundred twenty-eight thousand one hundred and eighty

(1,728,180) warrants issued by the Company on 31 July 2006 and 10 August 2006, (b) up to one hundred eighteen thousand two hundred and sixty-three (118,263) shares to be delivered by the Company as a result of the allocation of any options to the management of the Company and its Group under any management option program as from time to time in effect, (c) up to one million five hundred thousand shares (1,500,000) shares under an equity-step-up-program, with a maximum duration of 4 years, with Bank Austria Creditanstalt AG, (d) any shares against payment in cash provided the newly issued shares will represent at most 5% of the issued capital at the time of issue in one calendar year and no more than 7,5% of the issued capital over a period of three consecutive years, or (e) any shares to be delivered by the Company pursuant to the issuance of up to 2,500,000 warrants to be issued by the Company. This authorisation is valid during a period ending on 24 April 2012 and it may be renewed by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in compliance with the quorum and majority rules set by the Articles of Association or, as the case may be, by the Laws for any amendment of the Articles of Association.

3. To consequently amend Article 5 of the articles of association of the Company with respect to the authorised capital.
4. Miscellaneous.

The Meeting shall validly deliberate regardless of the percentage of the Company's corporate capital being represented. Resolutions shall be adopted by a majority of 2/3rds of the votes cast by the shareholders present or represented at the Meeting.

Shareholders who wish to vote must do so in accordance with the procedures of Clearstream Banking Société Anonyme, Luxembourg, («Clearstream») and UNIVYC, a.s. («UNIVYC»), and collectively with Clearstream the «Clearing Systems»).

Shareholders must allow sufficient time for compliance with the standard operating procedures of Clearstream and UNIVYC in order to ensure delivery of their instructions to the Specialised Depository in due course.

Beneficial owners of shares held through a broker, dealer, commercial bank, custodian, trust company or accountholder (each, an «Intermediary») are urged to confirm the deadline for receipt of their voting instructions by such Intermediary to ensure onward delivery of such instructions to the Specialised Depository by the relevant deadline.

Shareholders acknowledge that by communicating their instructions and blocking their shares in the relevant Clearing Systems they will be deemed to consent to having the relevant Clearing Systems provide details concerning their identity to the Specialised Depository and the Company.

The shareholders need not be present at the Meeting in person.

In accordance with article 22 of the articles of incorporation, a shareholder may act at the Meeting by appointing another person who need not be a shareholder himself.

Alternatively, in accordance with article 25 of the articles of association, a shareholder may cast his vote by ballot papers («formulaires»).

Relevant proxy forms and/or ballot papers («formulaires») may be obtained, free of charge, at the registered office of the Company or, through the Clearing Systems, from the Specialised Depository.

Any shareholder wishing to attend and vote at the Meeting in person must produce at the Meeting a valid voting certificate issued by the Specialised Depository relating to the share(s), in respect of which he wishes to vote.

Any shareholder not wishing to attend and vote at the Meeting in person may either deliver his voting certificate(s) to the person whom he wishes to attend the Meeting on his behalf together with a duly executed proxy form or deliver his voting certificate(s) together with his ballot paper («formulaire») at the registered office of the Company.

To obtain a voting certificate, shares must be deposited with the Specialised Depository or (to the satisfaction of such Specialised Depository) held to its order or under its control by Clearstream or any other depository approved by it, for the purpose of obtaining voting certificates, not later than 5.00 p.m. on 1 October 2007.

Shares so deposited or held will not be released until the earlier of the conclusion of the Meeting (or, if applicable, any adjournment of such Meeting).

Confirmation of attendance to the meeting, either in person or through a proxyholder, delivery of proxies and/or of ballot papers («formulaires») must be effected by fax (or any other permissible means as described in the articles of association) to the Company not later than 5.00 p.m. on 1 October 2007.

Holders of Bonds and/or Warrants are entitled to attend but not to vote at the Meeting.

The contact details of the Company are as follows:

Company:

ECM REAL ESTATE INVESTMENTS A.G.

2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg

Fax: + 352 45123201

Attention: BDO COMPAGNIE FIDUCIAIRE, Mr Pierre LENTZ or Mr Cédric De Keyser.

The details of the Specialised Depository are as follows:

Specialised Depository:

CACEIS BANK LUXEMBOURG

5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg
Fax: + 352 47677009/7411
Attention: Corporate Trust Department

The Board of Directors.

Référence de publication: 2007093564/534/94.

Opaline Investissements S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 53.437.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à
l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE,
qui aura lieu le 24 septembre 2007 à 16.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de profits et pertes au 31 mars 2007, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 mars 2007.
4. Nominations statutaires.
5. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007097286/1023/17.

Celux Finance S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.
R.C.S. Luxembourg B 19.846.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à
l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE,
qui aura lieu le 24 septembre 2007 à 10.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de profits et pertes au 30 juin 2007, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 30 juin 2007.
4. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007097298/1023/16.

Sodevim, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 34.425.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à une
ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
qui se tiendra lundi, le 24 septembre 2007 à 14.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du conseil d'administration et rapport du commissaire.
2. Approbation des comptes annuels au 30 juin 2007.
3. Affectation des résultats au 30 juin 2007.
4. Décharge aux administrateurs et au commissaire quant à l'exercice sous revue.
5. Décision sur la dissolution de la société conformément à l'article 100 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.
6. Démission de la société anonyme MONTEREY SERVICES S.A. de son mandat d'administrateur et décharge.

7. Démission de la société anonyme EURO MANAGEMENT SERVICES S.A. de son mandat d'administrateur et décharge.
8. Démission de la société à responsabilité limitée UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES S.à r.l. de son mandat d'administrateur et décharge.
9. Nomination de Monsieur Cornelius Martin Bechtel, administrateur de sociétés, né à Emmerich (Allemagne), le 11 mars 1968, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2008.
10. Nomination de Monsieur Gérard Birchen, administrateur de sociétés, né à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg), le 13 décembre 1961, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2008.
11. Nomination de Monsieur Jacques Claeys, administrateur de sociétés, né à Namur (Belgique), le 29 septembre 1952, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2008.
12. Reconduction de la société à responsabilité limitée COMCOLUX S.à r.l. dans son mandat de commissaire aux comptes jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2008.
13. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007096704/29/34.

Sanpaolo IMI International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 12, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 7.533.

Statuts coordonnés en date du 27 mars 2007 suite à un acte n° 180 devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Delvaux

Notaire

Référence de publication: 2007095498/208/12.

(070106632) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2007.

Marbrerie Jacquemart, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 619.733,81.

Siège social: L-1852 Luxembourg, 2, Kalchesbruck.

R.C.S. Luxembourg B 13.533.

Projet d'apport de branche d'activité du 20 août 2007

Dans un but de séparer l'activité patrimoniale de l'activité commerciale de la société MARBRERIE JACQUEMART, Société à responsabilité limitée, ayant son siège social à Luxembourg, 2, Kalchesbruck, inscrite au R.C.S. Luxembourg, Section B n° 13533,

ci-après «la Société»,

par le transfert de la branche d'activité patrimoniale c'est-à-dire la détention et la gestion des immeubles dans une autre société,

le Conseil de Gérance de la Société, au capital social de EUR 619.733,81, représenté par 5.000 parts sociales d'une valeur nominale de EUR 123.946.762 chacune, toutes entièrement libérées, laquelle a adopté sa forme juridique et sa dénomination actuelle en vertu d'un acte reçu par le notaire Reginald Neuman, alors de résidence à Bascharage, le 23 juillet 1987, publié au Mémorial C de 1987, page 18066, et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière aux termes d'un acte reçu par le même notaire, de résidence à Luxembourg, le 23 novembre 2000, publié au Mémorial C de 2001, page 21.396,

propose de procéder sans sa dissolution à l'apport de toute la branche d'activité relative à l'immeuble sis à Luxembourg-Kalchesbruck, inscrit au cadastre de la Ville de Luxembourg, Section HoF de Hamm, sous le numéro 704/5090, d'une contenance de 2Ha 16A 92 Ca, et toutes les activités, actifs et passifs en relation avec l'immobilier à une nouvelle société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois à constituer, dénommée ci-après la «nouvelle société».

La nouvelle société aura son siège social à Esch-sur-Alzette, Zone Industrielle Um Monkeler, et portera la dénomination sociale de:

- CIMALUX SOCIETE IMMOBILIERE,

Le capital social de CIMALUX SOCIETE IMMOBILIERE sera de EUR 24.789,35 , représenté par 200 parts sociales d'une valeur nominale de EUR 123.467,62 chacune, toutes entièrement libérées.

L'apport de la branche d'activité immobilière par la Société vers la nouvelle société s'opère conformément aux dispositions des articles 288 et 307 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales tels que modifiés (ci-après «la loi sur les sociétés») sur base de l'article 308bis-2 de la loi sur les sociétés telle que modifiée par la loi du 23 mars 2007.

Les comptes retenus pour déterminer les conditions de l'opération sont ceux arrêtés par le Conseil d'administration valeur au 31 mai 2007

Les associés de la Société sont appelés, à la date de l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés de la Société qui se tiendra un mois au moins après la publication du présent projet, à approuver l'opération d'apport par laquelle la Société transfère à la nouvelle société CIMALUX SOCIETE IMMOBILIERE, l'intégralité de sa branche d'activités immobilières avec tous les droits et obligations se rattachant à ces biens immobiliers, activement et passivement sans exception, le tout conformément à la section XV sous-section II de la loi sur les sociétés.

D'un point de vue comptable, les opérations de la Société par rapport à la branche d'activité apportée à la nouvelle société seront considérées, à compter de la date du 1 juin 2007 comme accomplies pour compte de celle de la nouvelle société à laquelle a été attribué l'actif et le passif de la branche d'activité dans l'immobilier.

En échange de l'apport de la branche d'activité immobilière, activement et passivement, sans exception, de la Société, la Société recevra les 200 parts sociales de la société nouvelle.

En outre, l'opération d'apport à la société des parts sociales de la nouvelle société étant en totalité attribuée à la Société, il est fait abstraction d'un rapport écrit d'un expert indépendant.

De plus, la nouvelle société ayant la forme d'une société à responsabilité limitée pour laquelle la loi n'impose pas en cas de constitution par un apport autre qu'en numéraire le recours obligatoire à un réviseur d'entreprises pour l'évaluation de l'apport autre qu'en numéraire il est fait abstraction d'un rapport d'un réviseur d'entreprises pour évaluer l'apport autre qu'en numéraire représenté par la branche d'activité immobilière de la Société.

Les parts sociales de la nouvelle société seront inscrites au nom de la Société sur les registres des associés de la nouvelle société dès que l'apport de la branche d'activité aura été approuvé et la nouvelle société constituée suite à l'apport lui fait.

Les nouvelles parts sociales donneront droit au bénéfice dans la nouvelle société dès la constitution de cette nouvelle société.

Les parts sociales de la nouvelle société donneront le droit de participer au vote sur les bénéfices et boni de liquidation éventuels de la nouvelle société dès la constitution de la nouvelle société.

Aucun autre titre que les parts sociales ne sera émis par la nouvelle société en faveur de la Société ayant fait l'apport et continuant à exister et il n'est remis aucun titre aux actionnaires de la Société

Aucun avantage particulier n'est attribué aux membres du Conseil de Gérance de la Société ou de la nouvelle société ou à une quelconque autre personne.

Les éléments du patrimoine total, actif et passif de la Société, tels qu'arrêtés au 31 mai 2007, sont les suivants:

MARBRIERIE JACQUEMART, Société à responsabilité limitée

	<i>Passif</i>	EUR
Capital souscrit		619.733,81
Réserve légale		61.973,38
Autres réserves		1.267.876,93
Résultats reportés		27.677,67
Provisions pour pensions et obligations similaires		129.997,30
Provisions pour impôts		10.300,00
Autres provisions		196.325,99
Dettes sur achats et prestations de services		552.473,39
Dettes envers les entreprises avec lien de participation		1.527.593,12
Dettes fiscales et dettes au titre des sécurité sociale		572.545,01
Autres dettes		2.704.058,52
Total du passif		<u>7.670.555,12</u>
	<i>Actif</i>	
Concessions, brevets et licences		8.810,16
Terrains et constructions		254.666,83
Installations de production et de stockage		90.642,76
Installations générales		274.686,41
Autres Installations, outillage et mobilier		475.803,62

Participations	216,00
Matières premières et consommables	533.215,87
Produit en cours de fabrication	3.045.600,00
Produit finis et marchandises	626.231,91
Créances résultant de ventes et prestations de service	1.488.435,73
Autres créances	636.762,42
Avoirs en banques, avoires en comptes de chèque postaux, chèques et encaisse	118.305,81
Perte de l'exercice	117.177,60
Total du actif	7.670.555,12

En contrepartie de l'apport de la branche d'activité du patrimoine, immobilier, activement et passivement, sans exception, laquelle branche conformément à ce qui est requis par la loi est susceptible de fonctionner suivant ses propres moyens, la nouvelle société recevra les éléments de patrimoine actif et passif suivants et aura par conséquent la situation d'ouverture suivante:

Description juridique:

La nouvelle société CIMALUX SOCIETE IMMOBILIERE reprendra tous les biens immeubles relatifs à un atelier sis à Luxembourg-Hamm, inscrit au cadastre de la Ville de Luxembourg, Section HoF de Hamm, sous le numéro 704/5090, d'une contenance de 2Ha 16A 92 Ca, les installations générales relatives à ces immeubles et les droits et obligations relatifs à ces biens immeubles tels que contrats de bail, assurances, contrats d'approvisionnement en eau, électricité, etc...

Description comptable:

Comptablement, la nouvelle société CIMALUX SOCIETE IMMOBILIERE reprend tous les actifs et passifs suivants, renseignés dans la situation d'ouverture suivante:

CIMALUX SOCIETE IMMOBILIERE

Passif

Capital souscrit	24.789,35
Autres réserves	504.563,89
Total du passif	529.353,24

Actif

Terrains et constructions	254.666,83
Installations générales	274.686,41
Total de l'actif	529.353,24

Suite à ce qui précède, il est proposé que l'actionnaire unique de la Société, siégeant en assemblée générale, décide la constitution authentique de la nouvelle société,

savoir:

CIMALUX SOCIETE IMMOBILIERE société à responsabilité limitée

Siège social: Z.I. Um Monkeler, Esch-sur-Alzette

Capital: EUR 24.789,35

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes entre les comparants une société à responsabilité limitée qui sera régie par les présents statuts et les dispositions légales.

La société prend la dénomination de CIMALUX SOCIETE IMMOBILIERE.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Esch-sur-Alzette.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision des associés.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme, d'option, d'achat, d'échange, de négociation ou de toute autre manière et encore l'acquisition de brevets et de marques de fabrique et la concession de licences, l'acquisition de biens meubles et immeubles, leur gestion et leur mise en valeur.

Elle peut en outre accorder aux entreprises auxquelles elle s'intéresse tous concours ou toutes assistances financières, prêts, avances ou garanties, comme elle peut emprunter même par émission d'obligations ou s'endetter autrement pour financer son activité sociale.

Elle peut en outre effectuer toutes opérations commerciales, industrielles, mobilières, immobilières ou financières et prêter tous services aux sociétés du groupe auquel elle appartient, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, et encore accomplir toutes autres opérations à favoriser l'accomplissement de son objet social.

Art. 5. Le capital social est fixé à EUR 24.789,35, représenté par 200 parts sociales d'une valeur nominale de EUR 123,946762 chacune.

Art. 6. Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou réduit dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 7. Chaque part donne droit à une fraction proportionnelle de l'actif social et des bénéfices.

Art. 8. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément donné à la majorité des trois quarts des voix en assemblée générale ou autrement, par les associés représentant au moins les trois quarts du capital social. Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants. En toute hypothèse, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer endéans trente jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé.

Art. 9. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Art. 10. Les héritiers, créanciers ou autres ayants droit ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

Art. 11. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés par l'assemblée générale des associés.

Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances par la signature du gérant unique ou, lorsque la société comporte plusieurs gérants, par les signatures conjointes deux gérants.

En cas d'empêchement temporaire du ou des gérants, les affaires sociales peuvent être gérées par l'associé unique ou, lorsque la société comporte plusieurs associés, par deux associés agissant conjointement.

Art. 12. Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 13. Chaque associé peut participer aux décisions collectives. Il a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 14. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Art. 15. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 16. Chaque année, le trente et un décembre, la gérance établit les comptes annuels.

Art. 17. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication des comptes annuels.

Art. 18. Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé 5% au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint 10% du capital social.

Le solde est à la disposition des associés.

Art. 19. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leur rémunération.

Art. 20. Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, la société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi sur les sociétés commerciales; dans cette éventualité, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont d'application.

Art. 21. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social se termine le 31 décembre 2007.

Souscription

Le capital social de EUR 24.789,35 est souscrit intégralement par l'associé unique, la société MARBRERIE JACQUE-MART, Société à responsabilité limitée, ayant son siège social à Luxembourg, 2, Kalchesbruck, inscrite au R.C.S. Luxembourg, Section B n° 13.533, par l'intermédiaire de son représentant.

Libération

Le capital social de CIMALUX SOCIETE IMMOBILIERE est de EUR 24.789,35 tel que figurant à l'article 5 du projet des statuts ci-avant, sera libéré conformément au projet d'apport de branche d'activité par le transfert à la nouvelle société des actifs et des passifs de la Société constituant la branche d'activité immobilière de la Société.

Description juridique:

La nouvelle société CIMALUX SOCIETE IMMOBILIERE reprendra tous les biens immeubles relatifs à un atelier sis à Luxembourg-Hamm, inscrit au cadastre de la Ville de Luxembourg, Section HoF de Hamm, sous le numéro 704/5090, d'une contenance de 2Ha 16A 92 Ca, les installations générales relatives à ces immeubles et les droits et obligations relatifs à ces biens immeubles tels que contrats de bail, assurances, contrats d'approvisionnement en eau, électricité, etc...

Description comptable:

CIMALUX SOCIETE IMMOBILIERE

<i>Passif</i>	
Capital souscrit	24.789,35
Autres réserves	504.563,89
Total du passif	529.353,24
<i>Actif</i>	
Terrains et constructions	254.666,83
Installations générales	274.686,41
Total de l'actif	529.353,240

Attribution

En contrepartie de cet apport, les 200 parts sociales représentatives du capital social de EUR 24.789,35 de la société présentement constituée, sont attribués à la société MARBRERIE JACQUEMART, Société à responsabilité limitée, précitée.

Luxembourg, le 20 août 2007.

Le conseil de gérance

Signé: R. Wickler, J.-M. Turping, P. Klein, C. Weiler.

Enregistré à Luxembourg, le 10 septembre 2007, réf. LSO-CI/02567. - Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Reuland.

Pour copie conforme, délivrée, sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 septembre 2007.

J. Delvaux.

Référence de publication: 2007100983/208/216.

(070122455) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2007.

Stur S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 54.913.

Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 août 2007.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Signature

Référence de publication: 2007095454/687/14.

Enregistré à Luxembourg, le 8 août 2007, réf. LSO-CH02298. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070107226) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2007.

Elite-Stability Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 84.226.

Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue à Luxembourg le 25 juin 2007

L'Assemblée Générale Ordinaire a décidé:

1. de réélire Messieurs Alain Léonard, Donald Villeneuve, Thierry Magon de la Villehuchet et Pierre Delandmeter en qualité d'administrateurs pour le terme d'un an, prenant fin à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2008,
2. de réélire Monsieur Patrick Littaye avec adresse professionnelle au 12, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg en qualité d'administrateur pour le terme d'un an, prenant fin à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2008,
3. de réélire KPMG AUDIT S.à r.l., Luxembourg en qualité de Réviseur d'Entreprises pour le terme d'un an, prenant fin à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2008.

Luxembourg, le 24 juillet 2007.

Pour ELITE-STABILITY FUND

BANQUE DEGROOF LUXEMBOURG S.A.

Agent Domiciliaire

J.-M. Gelhay / M. Vermeersch

Directeur / Fondé de Pouvoir Principal

Référence de publication: 2007095555/34/23.

Enregistré à Luxembourg, le 7 août 2007, réf. LSO-CH02029. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070107421) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2007.

**Cordea Savills Italian Opportunities No. 2 S.C.A., SICAV-SIF, Société d'Investissement à Capital Variable
- Fonds d'Investissement Spécialisé.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 130.679.

In the year two thousand and seven, on the sixteenth day of July.

Before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

1) CORDEA SAVILLS ITALIAN OPPORTUNITIES NO. 2, S.à r.l., incorporated under the laws of Luxembourg with its registered office at, 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, represented by Mrs Sarah Delbrassine, lawyer, residing in Luxembourg, pursuant to a proxy given.

(hereafter the «General Partner» as further defined in Article 12).

2) CORDEA SAVILLS LLP, a limited liability partnership incorporated under the laws of England and Wales with registered number OC306423 and whose registered office is at 20 Grosvenor Hill, London W1K 3HQ, United Kingdom, represented by Mrs. Sarah Delbrassine, prenamed, pursuant to a proxy given.

The proxies signed ne varietur by all the appearing parties and the undersigned notary, shall remain annexed to this document to be filed with the registration authorities.

Such appearing parties, in the capacity in which they act, have requested the notary to state as follows the articles of association of a company which they form between themselves.

Title I. Denomination, Registered office, Duration, Object

Art. 1. There is hereby established among the subscribers and all those who may become owners of shares of the Company hereafter issued, a company in the form of a société en commandite par actions qualifying as a société d'investissement à capital variable - fonds d'investissement spécialisé under the name of CORDEA SAVILLS ITALIAN OPPORTUNITIES NO. 2 S.C.A., SICAV-SIF (the «Company»).

Art. 2. The registered office of the Company is established in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a decision of the General Partner. Within the same borough, the registered office may be transferred through simple resolution of the General Partner.

In the event that the General Partner determines that extraordinary political, economical, social and/or military events have occurred or are imminent which would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such provisional measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding such temporary transfer, shall remain a Luxembourg company.

Art. 3. The Company is established for a period expiring on 31 October 2012, provided that the Company, by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of association (the «Articles»), may (i) be dissolved prior to this date, but only with the consent of the General Partner or (ii) upon proposal of the General Partner, be continued for an additional one-year period or (iii) upon proposal of the General Partner reviewed by the Advisory Board in accordance with article 17, paragraph 3, sub-section(7) of the Articles, be continued for an additional period determined by the General Partner.

The Company shall not be dissolved in case the General Partner resigns, is liquidated, is declared bankrupt or is unable to continue its business. In such circumstances article 14 shall apply.

Art. 4. The exclusive object of the Company is to place the funds available to it in transferable securities of any kind and other permitted assets, including shares or units in other undertakings for collective investment, with the purpose of spreading investment risks and affording its shareholders the results of the management of its portfolio.

The Company is subject to the provisions of the law of 13 February 2007 relating to specialised investment funds (the «Law») and may take any measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purpose to the full extent permitted by the Law.

Title II. Share capital - Shares

Art. 5. The capital of the Company shall be represented by shares of no par value and shall at any time be equal to the net assets of the Company as defined in Article 25 hereof.

The capital of the Company shall be represented by two categories of shares (each, a Category), namely management shares held by the General Partner as unlimited shareholder (actionnaire commandité) («Management Shares») and ordinary shares held by the limited shareholders (actionnaires commanditaires) («Ordinary Shares») of the Company.

Each Ordinary Share and Management Share shall be referred to as a «share» and collectively as the «shares», whenever the reference to a specific category of shares is not justified.

The initial capital is thirty-one thousand Euro (EUR 31,000) represented by one Management Share and 3,099 Ordinary Shares fully paid-up and of no par value.

The minimum capital of the Company shall be the minimum capital required by Luxembourg law and must be reached within twelve months after the date on which the Company has been authorised as a specialised investment fund under Luxembourg Law.

The Ordinary Shares to be issued in the Company may, as the General Partner shall determine, be of one or more different classes (each such class, a «Class»), the features, terms and conditions of which shall be established by the General Partner.

For the purposes of these Articles, any reference hereinafter to «Class of shares» shall also mean a reference to «Category of shares» unless the context otherwise requires.

For the avoidance of doubt, the Company shall in any event issue Class A Shares and at least one Class B Share.

The Class B Shares shall be redeemable by the General Partner if the Advisory Board passes the resolution contemplated in article 17, paragraph 3, sub-section (8) of the Articles and within three months of such resolution, at a redemption price equal to the sums which would have been distributed to such redeemable Class B Shares in accordance with article 28 of the Articles had the Company been wound up at the time of that resolution. For the purposes of determining the redemption price of the redeemable Class B Shares, the Company shall be valued at its net asset value, calculated by the General Partner under the control of the auditor, in accordance with past practice and accounting standards previously applied.

For the purpose of determining the capital of the Company, the net assets attributable to each Class of shares shall, if not expressed in Euro, be converted into Euro and the capital shall be the total of the net assets of all the Classes.

The general meeting of holders of shares of a Class, deciding with simple majority, may consolidate or split the shares of such Class.

Art. 6. The General Partner is authorised without limitation to issue further partly or fully paid Ordinary Shares of Class A at any time, in accordance with the procedures and subject to the terms and conditions determined by the General Partner and disclosed in the private placement memorandum relating to the Company (the «Memorandum»), without reserving to existing shareholders preferential or pre-emptive rights to subscription of the Ordinary Shares to be issued.

Investors will commit to make investments in Class A Shares. Commitments by Eligible Investors will be accepted by the General Partner, at its discretion.

The procedures relating to subscription commitments are more fully disclosed in the Memorandum and any agreement which may be entered into by an investor determining, among other things, its subscription commitment.

Draw downs shall be made as needed to satisfy the funding requirements of the Company as determined by the General Partner.

If at any time a shareholder who has committed to subscribe for shares fails to honour its commitment through the full payment of the subscription price within the timeframe decided by the General Partner, the General Partner has the authority to suspend the rights attached to the shares previously subscribed and paid for by the defaulting shareholder and to sell and transfer the relevant shares to a new investor who accepts to take over the subscription commitments of the defaulting shareholder and to impose such remedies, as described in more detail in the Memorandum. The sale of the relevant shares shall be operated by means of a compulsory sale as described in accordance with the procedures in article 8 below.

Ordinary Shares may only be subscribed for by well-informed investors (investisseurs avertis) within the meaning of the Law («Eligible Investors»).

The General Partner may delegate to any of its managers or to any duly authorised person, the duty of accepting subscriptions for delivering and receiving payment for such new Ordinary Shares.

The General Partner is further authorised and instructed to determine the conditions of any such issue, as disclosed in the Memorandum then in force as approved by the Luxembourg regulator, and to make any such issue subject to payment at the time of issue of the shares.

The issue of shares shall, as the case may be, be suspended if the calculation of the Net Asset Value is suspended pursuant to Article 26 hereof.

The General Partner may decide to issue Ordinary Shares against contributions in kind in accordance with Luxembourg law. In particular, in such case, the assets contributed must be valued in a report issued by the Company's auditor, as required by Luxembourg law. Any costs incurred in connection with a contribution in kind shall be borne by the relevant shareholder.

The General Partner may, at its discretion, delay the acceptance of any subscription application for shares until such time as the Company has received sufficient evidence that the applicant qualifies as an Eligible Investor.

In addition to any liability under applicable law, each shareholder who does not qualify as an Eligible Investor and who holds shares in the Company, shall hold harmless and indemnify the Company, the General Partner, the other shareholders and the Company's agents for any damages, losses and expenses resulting from or connected to such holding in circumstances where the relevant shareholder had furnished misleading or untrue documentation or had made misleading or untrue representations to wrongfully establish its status as an Eligible Investor or has failed to notify the Company of its loss of such status.

Art. 7. All shares in the Company shall be issued in registered form.

The Company shall decide whether share certificates shall be delivered to the shareholders or whether shareholders shall receive a written confirmation of their shareholding.

Any share certificate shall be signed by the General Partner.

If share certificates are issued and if any shareholder can prove to the satisfaction of the Company that his share certificate has been mislaid, damaged or destroyed, then, at his request, a duplicate share certificate may be issued under such conditions and guarantees, including a bond delivered by an insurance company but without restriction thereto, as the Company may determine. At the issuance of the new share certificate, on which it shall be recorded that it is a duplicate, the original share certificate in place of which the new one has been issued shall become void.

The Company may, at its election, charge the shareholder for the costs of a duplicate or of a new share certificate and all reasonable expenses undergone by the Company in connection with the issuance and registration thereof, or in connection with the annulment of the original share certificate.

Fractions of shares will be issued if so decided by the General Partner. Such fractional shares shall not be entitled to vote but shall be entitled to participate in the net assets and any distributions attributable to the relevant Class of Shares on a pro rata basis.

A register of registered shares (the «Register») shall be kept by a person responsible for the maintenance of the Register appointed by the General Partner, and such Register shall contain the name of each owner of shares, his residence or elected domicile as indicated to the Company, the number and Class of shares held, the amount paid up on the shares, and the bank wiring details of the shareholder.

The inscription of the shareholder's name in the Register evidences his right of ownership of such registered shares.

The General Partner may accept and enter in the Register a transfer on the basis of any appropriate document(s) recording the transfer between the transferor and the transferee. Transfers of shares are conditional upon the proposed transferee qualifying as an Eligible Investor. Transfers of shares shall be effected by inscription of the transfer in the Register upon delivery to the Company of a completed transfer form together with such other documentation as the Company may require.

Shareholders shall provide the Company with an address to which all notices and announcements may be sent. Such address will also be entered into the Register. Shareholders may, at any time, change their address as entered into the Register by means of a written notification to the Company from time to time.

The Company recognizes only one single owner per share. If one or more shares are jointly owned or if the ownership of such share(s) is disputed, all persons claiming a right to such share(s) have to appoint one single attorney to represent such share(s) towards the Company. The failure to appoint such attorney implies a suspension of all rights attached to such share(s).

Art. 8. Restriction on ownership. The General Partner shall have power to impose such restrictions as it may think necessary for the purpose of ensuring that no shares in the Company are acquired or held by (a) any person not qualifying as an Eligible Investor, (b) any person in breach of the law or requirement of any country or governmental authority or (c) any person in circumstances which in the opinion of the General Partner might result in the Company incurring any liability or taxation or suffering any pecuniary disadvantage which the Company might not otherwise have incurred or suffered. More specifically, the Company may restrict or prevent the ownership of shares in the Company by any person, firm or corporate body, and without limitation, by any "U.S. Person", as defined hereafter.

For such purposes the Company may:

a) decline to issue any share or to register any transfer of any share where it appears to it that such registry would or might result in such share being directly or beneficially owned by a person who is precluded from holding shares in the Company;

b) at any time require any person whose name is entered in the Register to furnish it with any information, supported by affidavit, which it may consider necessary for the purpose of determining whether or not beneficial ownership of such shareholder's share rests or will rest in a person who is precluded from holding shares in the Company;

c) decline to accept the vote of any person who is precluded from holding shares in the Company at any meeting of shareholders of the Company; and

d) where it appears to the Company that any person who is precluded from holding shares or a certain proportion of the shares in the Company or whom the Company reasonably believes to be precluded from holding shares in the Company, either alone or in conjunction with any other person is beneficial owner of shares, (i) direct such shareholder to (a) transfer his shares to a person qualified to own such shares, or (b) request the Company to redeem his shares, or (ii) compulsorily redeem from any such shareholder all shares held by such shareholder in the following manner:

1) The Company shall serve a notice (hereinafter called the «redemption notice») upon the shareholder holding such shares or appearing in the Register as the owner of the shares to be redeemed, specifying the shares to be redeemed as aforesaid, the price to be paid for such shares, and the place at which the redemption price in respect of such share is payable. Any such notice may be served upon such shareholder by posting the same in a prepaid registered envelope addressed to such shareholder at his last address known to or appearing in the books of the Company. The said shareholder shall thereupon forthwith be obliged to deliver to the Company the share certificate or certificates (if issued) representing the shares specified in the redemption notice. Immediately after the close of business on the date specified in the redemption notice, such shareholder shall cease to be a shareholder and the shares previously held or owned by him shall be cancelled;

2) The price at which the shares specified in any redemption notice shall be redeemed (herein called the «redemption price») shall be an amount equal to the Net Asset Value per share of shares in the Company of the relevant Class, determined in accordance with Article 25 hereof less any service charge (if any). Where it appears that, due to the situation of the shareholder, payment of the redemption price by the Company, any of its agents and/or any other intermediary may result in either the Company, any of its agents and/or any other intermediary to be liable to a foreign authority for the payment of taxes or other administrative charges, the Company may further withhold or retain, or allow any of its agents and/or other intermediary to withhold or retain, from the redemption price an amount sufficient to cover such potential liability until such time that the shareholder provide the Company, any of its agents and/or any other intermediary with sufficient comfort that their liability shall not be engaged, it being understood (i) that in some cases the amount so withheld or retained may have to be paid to the relevant foreign authority, in which case such amount may no longer be claimed by the shareholder, and (ii) that potential liability to be covered may extend to any damage that the Company, any of its agents and/or any other intermediary may suffer as a result of their obligation to abide by confidentiality rules;

3) Payment of the redemption price will be made to the shareholder appearing as the owner thereof in the currency of denomination for the relevant Class of shares and will be deposited by the Company with a bank in Luxembourg or elsewhere (as specified in the redemption notice) for payment to such person but only, if a share certificate shall have been issued, upon surrender of the share certificate or certificates representing the shares specified in such notice. Upon deposit of such price as aforesaid no person interested in the shares specified in such redemption notice shall have any further interest in such shares or any of them, or any claim against in the Company or its assets in respect thereof, except the right of the shareholder appearing as the thereof owner to receive the price so deposited (without interest) from such bank as aforesaid.

4) The exercise by the Company of the powers conferred by this Article shall not be questioned or invalidated in any case, on the ground that there was insufficient evidence of ownership of shares by any person or that the true ownership

of any shares was otherwise than appeared to the Company at the date of any redemption notice, provided that in such case the said powers were exercised by the Company in good faith.

Whenever used in these Articles, the term «U.S. person» shall have the same meaning as in Regulation S, as amended from time to time, of the United States Securities Act of 1933, as amended (the «1933 Act») or as in any other regulation or act which shall come into force within the United States of America and which shall in the future replace Regulation S of the 1933 Act.

The General Partner may, from time to time, amend or clarify the aforesaid meaning.

Art. 9. Redemption of Shares. As is more specifically prescribed herein below, the Company has the power to redeem its own shares at any time within the sole limitations set forth by law.

Shares of the Company are redeemable by the Company upon determination by the General Partner only. No redemption may be requested by shareholders.

The Company may at the entire discretion of the General Partner redeem shares up to the amount and under the conditions as specified in these Articles and the Memorandum indicated by the General Partner in a notice served to shareholders. Redemptions of shares shall normally be effected pro rata to the respective number of shares held by each shareholder.

The redemption notice will be sent to the person(s) appearing in the Register, specifying the number of shares to be redeemed, the relevant Valuation Date as defined hereafter and the date on which such redemption will be effective (the «Redemption Date»).

Immediately after the close of business on the Redemption Date specified in the redemption notice (and whether or not such holder(s) of shares shall have provided the bank account information required below) such holder(s) of shares shall cease to be the owner(s) of the shares referred to in the redemption notice and his (their) name shall be removed as the holder(s) of such shares from the Register. Any such person will cease to have any rights as a shareholder in the Company with respect to the shares so redeemed as from the close of business of the Redemption Date specified in the redemption notice referred to above.

In any case, the redemption notice shall be served upon holder(s) of shares by sending the same by mail addressed to such holder(s) of shares at his (their) last address appearing in Register or known to the Company. The holder(s) of shares concerned shall thereupon forthwith be obliged to indicate a bank account to which the redemption price for his (their) redeemed shares to be transferred to.

The redemption price to be paid for each share so redeemed (the «Redemption Price») shall be the net asset value of such share calculated as at the next Valuation Date, less an amount, if any, equal to any duties and charges which will be incurred upon the disposal of the Company's investments as at the Redemption Date in order to make such a redemption.

Payment of the Redemption Price shall be made by the Company to the bank account indicated by the holder(s) of shares concerned or as may be agreed between the parties. In the event that the holder(s) of shares concerned does not indicate a bank account to which the Redemption Price shall be transferred, the Company may either deposit such amount on an account opened for such purpose or send a cheque for such amount to the last address of such holder(s) of shares appearing in the Register or known to the Company, each time at the sole risk and cost of the holder(s) of shares concerned. Upon transfer or deposit of the Redemption Price or the posting of a cheque as aforesaid, no person interested in the relevant shares redeemed pursuant to the redemption notice shall have any further interest in shares or any of them, or any claim against the Company or its assets in respect thereof or of the Redemption Price.

Shares of the capital of the Company redeemed by the Company shall be cancelled.

Title III. Liability of holders of Shares

Art. 10. The holders of Management Shares («Unlimited Shareholders») are jointly and indefinitely and severally liable for all liabilities of the Company which cannot be met from the assets of the Company.

The holders of Ordinary Shares (the «Limited Shareholders») shall refrain from acting on behalf of the Company in any manner or capacity other than by exercising their rights as shareholders in general meetings and shall only be liable for payment to the Company of the full subscription price of each Ordinary Share for which they subscribed and have been issued and any other outstanding commitments and other liabilities towards the Company associated with their undertaking to make a capital commitment to the Company. In particular the owners of Ordinary Shares shall not be liable for the debt, liabilities and obligations of the Company beyond the amounts of such payments.

Art. 11. The Management Shares held by the General Partner are exclusively transferable to a successor or additional manager with unlimited liability.

Title IV. Management and supervision

Art. 12. The Company shall be managed by Cordea Savills Italian Opportunities No.2, (the «General Partner») in its capacity as Unlimited Shareholder of the Company.

The General Partner may be dismissed by the general meeting of shareholders, in accordance with the rules applicable to the amendment of these Articles without the consent of the General Partner only if the Advisory Board has passed the resolution contemplated in article 17, paragraph 3, sub-section (9) of the Articles.

Art. 13. The General Partner is invested with the broadest power to perform all acts of administration and disposition in compliance with the Company's corporate objects. All powers not expressly reserved by law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the General Partner.

The General Partner shall, based upon the principle of spreading of risks, determine the corporate and investment policy and the course of conduct of the management and business affairs of the Company.

The General Partner shall also determine any restrictions which shall from time to time be applicable to the investments of the Company.

It shall have the power on behalf and in the name of the Company to carry out any and all of the purposes of the Company and to perform all acts and enter into and perform all contracts and other undertakings that it may deem necessary, advisable or useful or incidental thereto. Except as otherwise expressly provided, the General Partner has, and shall have full authority in its discretion to exercise, on behalf of and in the name of the Company, all rights and powers necessary or convenient to carry out the purposes of the Company.

The General Partner may, from time to time, appoint officers or agents of the Company considered necessary for the operation and management of the Company, provided however that the holders of Ordinary Shares may not act on behalf of the Company without jeopardising their limited liability.

The officers and/or agents appointed, unless otherwise stipulated in the Articles, shall have the powers and duties given to them by the General Partner.

Art. 14. The Company will be bound towards third parties by the sole signature of the General Partner, acting through one or more of its duly authorised signatories as designated by the General Partner at its sole discretion, or such person (s) to which such power has been delegated.

Any litigation involving the Company either as plaintiff or as defendant will be handled in the name of the Company by the above mentioned General Partner.

In the event of legal incapacity, liquidation or other permanent situation preventing the General Partner from acting as manager of the Company, the Company shall not be dissolved and liquidated, provided the Advisory Board appoints an administrator, who need not to be a shareholder, to effect urgent or mere administrative acts, until a general meeting of shareholders is held, which such administrator shall convene within fifteen days of his appointment. At such general meeting, the shareholders may appoint, in accordance with the quorum and majority requirements for amendment of the Articles, a successor General Partner. Failing such appointment, the Company shall be dissolved and liquidated.

Art. 15. No contract or other transaction between the Company and any other company or entity shall be affected or invalidated by the fact that the General Partner or any one more of shareholder, managers or officers of the General Partner is interested in, or is a shareholder, director, officer or employee of such other company or entity with which the Company shall contract or otherwise engage in business. The General Partner or such officers shall not by reasons of such affiliation with such other company or entity be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Art. 16. Independent Auditor. The operations of the Company and its finances, including in particular its accounts, shall be supervised by an independent auditor («réviseur d'entreprises agréé») who shall satisfy the requirements of Luxembourg law as to honourability and professional experience and who shall carry out the duties prescribed by the Law. The independent auditor shall be elected by the annual general meeting of shareholders until the next annual general meeting of shareholders and until its successor is elected.

The first independent auditor shall be elected by the general meeting of shareholders immediately following the incorporation of the Company and shall remain in office until the next annual general meeting of shareholders.

The independent auditor in office may only be removed by the shareholders on serious grounds.

Art. 17. Advisory Board. The General Partner shall set up an advisory board (the «Advisory Board»).

The Advisory Board of the Company shall be composed of a maximum of seven (7) persons appointed (and who may be dismissed) by the General Partner.

The Advisory Board shall:

- (1) give its opinion on any matters which the General Partner refers to it;
- (2) have the right to make recommendations, as it sees fit, to the General Partner in relation to the conduct of the affairs of the Company (including for the avoidance of doubt in relation to changes in the composition of the team which will conduct that investment policy);
- (3) review any proposed change in the investment objectives and strategy of the Company, as set out in the Memorandum that would be used in relation to further subscriptions to the capital of the Company in order to induce prospective investors to subscribe to shares in the Company, and which may be proposed by the General Partner;

(4) Review any proposed real estate investment/real estate disposal that would have the effect that less than 95% of the real estate investments for the time being held by the Company (directly or indirectly through any affiliate of the Company) would be in relation to real estate located in Italy;

(5) Review any proposal from the General Partner to invest (rather than distribute) profits realised during the investment period, as defined in the Memorandum;

(6) Review any proposal from the General Partner to open the Company to additional Investors following the final closing, as defined in the Memorandum;

(7) Review any proposal from the General Partner to extend the life of the Company further than one year beyond the envisaged date mentioned in the first paragraph of Article 3;

(8) Have the right to instruct the General Partner to terminate the contract(s) made with the property investment adviser(s) in relation to property advisory services;

(9) Have the right to require a change of the General Partner.

The opinions or recommendations of the Advisory Board contemplated under sub-sections (1) and (2) above shall in no way be binding on the General Partner (or the third party acting upon a delegation by the General Partner). By contrast, the General Partner (or any third party acting upon a delegation by the General Partner) may not make the proposed decisions contemplated under sub-sections (3), (4), (5), (6) and (7) above, unless such proposed decisions have been approved by the Advisory Board. If a resolution is passed, as contemplated in sub-section (8), the General Partner shall have to terminate the contract(s) referred to therein.

All decisions or resolutions by the Advisory Board shall be passed by a majority defined as follows: (i) where the Advisory Board is composed of two members, two votes in favour shall constitute a majority; (ii) where the Advisory Board is composed of three members, two votes in favour shall constitute a majority; (iii) where the Advisory Board is composed of four members, three votes in favour shall constitute a majority; (iv) where the Advisory Board is composed of five members, four votes in favour shall constitute a majority; (v) where the Advisory Board is composed of six members, five votes in favour shall constitute a majority; and (vi) where the Advisory Board is composed of seven members, six votes in favour shall constitute a majority.

The Advisory Board shall retain the right to increase the number of seats available on the Advisory Board further to a majority resolution of its members, provided that any further seats on the Advisory Board are filled by Investors in the Company who fulfil the requirements set out in the Memorandum relating to the Company.

The Advisory Board shall appoint a chairman among its members.

Members of the Advisory Board may be required by the General Partner to sign confidentiality agreements with a view to preserving the rights and interests of the Company.

The Advisory Board is convened by the General Partner, or by the Chairman of the Advisory Board. The General Partner or the Chairman of the Advisory Board must convene a meeting of the Advisory Board upon the request of the majority (as defined above) of the members of the Advisory Board.

Title V. General meeting

Art. 18. The general meeting of shareholders shall represent all the shareholders of the Company. Without prejudice of the provisions of Article 13 of these Articles and to any other powers reserved to the General Partner by these Articles, it shall have the powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company provided that, unless otherwise provided herein, no resolution shall be validly passed unless approved by the General Partner.

General meetings of shareholders shall be convened by the General Partner. General meetings of shareholders shall be convened pursuant to a notice given by the General Partner setting forth the agenda and sent by registered letter at least eight (8) days prior to the meeting to each shareholder at the shareholder's address recorded in the Register.

Art. 19. The annual meeting of shareholders will be held in Luxembourg at the registered office of the Company or at any other place in Luxembourg as specified in the convening notices on the 15th day of the month of June each year at 2 p.m. Central European Time, and for the first time in 2008. If such a day is not a business day in Luxembourg, the meeting will be held on the next following business day. The annual general meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgment of the General Partner, exceptional circumstances so require.

Other meetings of shareholders may be held at such places and times as may be specified in the respective notices of meeting.

If all the shareholders are present or represented at the general meeting of the shareholders and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

All shareholders are invited to attend and speak at all general meetings of shareholders. A shareholder may act at any general meeting of shareholders by appointing another person, who need not be a shareholder, as his proxy, in writing or by telefax or any other means of transmission approved by the General Partner capable of evidencing such proxy. Such proxy shall be deemed valid, provided that it is not revoked, for any reconvened shareholders' meeting. The general meetings of the shareholders shall be presided by the General Partner or by a person designated by the General Partner. The chairman of the general meeting of shareholders shall appoint a secretary. The general meeting of shareholders may elect a scrutineer.

Except as otherwise required by law or as otherwise provided herein, resolutions at the meeting of shareholders duly convened will be passed by an absolute majority of those present and voting. Except as otherwise provided herein or required by law, no resolution shall be validly passed unless approved by the General Partner.

Art. 20. At any general meeting of shareholders convened in order to amend the Articles, including its corporate object or to resolve on issues for which the law refers to the conditions required for the amendment of the Articles, the quorum shall be a number of shareholders that represents not less than 50% of the issued share capital of the Company through the sum of their respective shareholdings. If the quorum requirement is not fulfilled a second meeting may be convened in accordance with the law. Any notice shall reproduce the agenda and indicate the date and the result of the preceding meeting. The second meeting may validly deliberate irrespective of the portion of the shares represented.

In both meetings resolutions must be passed by at least two thirds of the votes cast, provided that no resolution shall be validly passed unless approved by the General Partner, unless otherwise provided by law or herein, notably for the removal of the General Partner pursuant to Article 12 and the consequent amendment of the Articles if the Advisory Board has passed the resolution contemplated in article 17, paragraph 3, sub-section (9) of the Articles.

Art. 21. The minutes of the general meeting of shareholders shall be signed by the board of the meeting. Copies or extracts of these minutes to be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the General Partner.

Title VI. Accounting year, allocation of profits

Art. 22. The accounting year of the Company shall begin on 1st of January and shall terminate on 31st of December of the same year. The first accounting year of the Company shall begin at its incorporation and shall terminate on 31st of December 2007.

Art. 23. Appropriation of profits. The general meeting of shareholders, upon recommendation of the General Partner, shall determine how the annual net profits shall be disposed of and may, without ever exceeding the amounts proposed by the General Partner, declare dividends from time to time.

Interim dividends may be distributed upon decision of the General Partner.

No distribution of dividends may be made if, as a result thereof, the capital of the Company falls below the minimum prescribed by law.

A dividend declared but not paid on a share during five years cannot thereafter be claimed by the holder of such share, shall be forfeited by the holder of such share, and shall revert to the Company.

No interest will be paid on dividends declared and unclaimed which are held by the Company on behalf of holders of shares.

Title VII. Valuation - Determination of net asset value

Art. 24. Valuation Date / Frequency of calculation of net asset value per share. The net asset value of shares shall be determined by the General Partner or, under its responsibility, by an agent designated by the General Partner in accordance with the requirements of Luxembourg law and the International Financial Reporting Standards, as amended from time («IFRS»).

The net asset value of the Company shall be determined in Euros, from time to time, but in no instance less than twice per year, as the General Partner by regulation may direct (every such day or time for determination of net asset value being referred to herein as a «Valuation Date»).

Art. 25. Determination of net asset value per share. The net asset value of share of each Class (the «Net Asset Value») shall be expressed in the reference currency of the relevant Class (and/or in such other currencies as the General Partner shall from time to time determine) as a per share figure and shall be determined as of any Valuation Date by dividing the net assets of the Company attributable to the relevant Class, being the value of the assets of the Company attributable to such Class less the liabilities attributable to such Class, on any such Valuation Date, by the number of shares of the relevant Class then outstanding, in accordance with the rules set forth below.

The Net Asset Value per share shall be calculated up to 4 decimal places.

The Net Asset Value per share will be calculated and available not later than 40 days following the Valuation Date.

If, since the time of determination of the Net Asset Value on the relevant Valuation Date, there has been a material change in the valuations of the investments, the Company may, in order to safeguard the interests of the shareholders and of the Company, cancel the first valuation and carry out a second valuation.

I. The assets of the Company shall include (without limitation):

- (a) properties or property rights registered owned by the Company;
- (b) shareholdings in convertible and other debt securities of real estate companies;
- (c) all cash in hand or on deposit, including any interest accrued thereon;
- (d) all bills and demand notes payable and accounts receivable (including proceeds of properties, property rights, securities or any other assets sold but not delivered);
- (e) all bonds, time notes, certificates of deposit, shares, stock, debentures, debenture stocks, subscription rights, warrants, options and other securities, financial instruments and similar assets owned or contracted for by the Company;

(f) all stock dividends, cash dividends and cash payments receivable by the Company to the extent information thereon is reasonably available to the Company, the General Partner or the Custodian;

(g) all rentals accrued on any real estate properties or interest accrued on any interest-bearing assets owned by the Company except to the extent that the same is included or reflected in the value attributed to such asset;

(h) the formation expenses of the Company, including the cost of issuing and distributing shares of the Company, insofar as the same have not been written off;

(i) all other assets of any kind and nature including expenses paid in advance.

For the purpose of the determination of the net asset value, the value of the Company's assets shall be determined as follows:

(a) Property assets will be valued by one or more independent appraisers annually and on such other days as the General Partner may determine in accordance with the methodology to be determined from time to time by the General Partner.

(b) The securities of real estate companies which are listed on a stock exchange or dealt in on another regulated market will be valued on the basis of the last available publicised stock exchange or market value.

(c) The securities of real estate companies which are neither listed on a stock exchange nor dealt in on another regulated market will be valued on the basis of the probable net realisation value (excluding any deferred taxation) estimated with prudence and in good faith by the General Partner.

(d) The value of any cash in hand or on deposit, bills and demand notes and accounts receivable, prepaid expenses, cash dividends and interest declared or accrued as aforesaid and not yet received is deemed to be the full amount thereof, unless in any case the same is unlikely to be paid or received in full, in which case the value thereof is arrived at after making such discount as may be considered appropriate in such case to reflect the true value thereof.

(e) All other securities and other assets, including debt securities and securities for which no market quotation is available, are valued on the basis of dealer-supplied quotations or by a pricing service approved by the General Partner or, to the extent such prices are not deemed to be representative of market values, such securities and other assets shall be valued at fair value as determined in good faith pursuant to procedures established by the General Partner. Money market instruments held by the Company with a remaining maturity of ninety days or less will be valued by the amortised cost method, which approximates market value.

(f) The General Partner may permit some other method of valuation to be used, if it considers that such valuation better reflects the fair value of any asset of the Company.

II. The liabilities of the Company shall include (without limitation):

(a) all loans and other indebtedness for borrowed money (including convertible debt), bills and accounts payable;

(b) all accrued interest on such loans and other indebtedness for borrowed money (including accrued fees for commitment for such loans and other indebtedness);

(c) all accrued or payable expenses (including administrative expenses, advisory fees, custodian fees, and central administration fees);

(d) all known liabilities, present and future, including all matured contractual obligations for payments of money or property, including the amount of any unpaid distributions declared by the Company, where the Valuation Date falls on the record date for determination of the person entitled thereto or is subsequent thereto; and

(e) all other liabilities of the Company of whatsoever kind and nature reflected in accordance with Luxembourg law and Luxembourg generally accepted accounting principles. In determining the amount of such liabilities the Company shall take into account all expenses payable by the Company and may accrue administrative and other expenses of a regular or recurring nature based on an estimated amount rateably for yearly or other periods.

III. The value of all assets and liabilities not expressed in Euro will be converted into Euro at the relevant rates of exchange prevailing on the relevant Valuation Date. If such quotations are not available, the rate of exchange will be determined with prudence and in good faith by or under procedures established by the General Partner.

IV. In the determination of the net asset value of shares:

(a) Shares to be issued by the Company shall be treated as being in issue as from the time specified by the General Partner on the Valuation Date on which such valuation is made and from such time and until received by the Company the price therefore shall be deemed to be an asset of the Company;

(b) Shares of the Company to be redeemed (if any) shall be treated as existing and taken into account until the date fixed for redemption, and from such time and until paid by the Company the price therefore shall be deemed to be a liability of the Company; and

(c) where on any Valuation Date the Company has contracted to:

(i) purchase any asset, the value of the consideration to be paid for such asset shall be shown as a liability of the Company and the value of the asset to be acquired shall be shown as an asset of the Company;

(ii) sell any asset, the value of the consideration to be received for such asset shall be shown as an asset of the Company and the asset to be delivered by the Company shall not be included in the assets of the Company;

provided, however, that if the exact value or nature of such consideration or such asset is not known on such Valuation Date, then its value shall be estimated by the General Partner.

Art. 26. Temporary suspension of calculation of Net Asset Value per share and of issue of shares. The Company may suspend the calculation of the Net Asset Value of one or more Classes and, as the case may be, the issue and redemption of shares of such Class(es):

- a) during any period when one or more stock exchanges or markets which provide the basis for valuing a substantial portion of the assets of the Company are closed other than for, or during, holidays or if dealings are restricted or suspended or where trading is restricted or suspended; or
- b) during any period if, in the reasonable opinion of the General Partner, a fair valuation of the assets of the Company is not practical for reasons of force majeure or act of nature beyond the control of the General Partner; or
- c) during the existence of any state of affairs as a result of which the valuation of assets of the Company would be impracticable; or
- d) during any breakdown in excess of one week in the means of communication normally employed in determining the value of the assets of the Company; or
- e) when the central administration agent advises that the net asset value of any subsidiary of the Company may not be determined accurately; or
- f) on publication of a notice convening an extraordinary general meeting of shareholders for the purpose of resolving the liquidation of the Company; or
- g) when for any reason the independent property valuer advises that the prices of any investments cannot be promptly or accurately determined.

Notice of the beginning and of the end of any period of suspension shall be given by the Company to all the shareholders affected, i.e. having made an application for subscription or redemption of shares for which the calculation of the Net Asset Value has been suspended.

Any application for subscription or redemption of shares is irrevocable except in case of suspension of the calculation of the Net Asset Value of the relevant Class, in which case shareholders may give notice that they wish to withdraw their application. If no such notice is received by the Company, such application will be dealt with on the first applicable Valuation Date following the end of the period of suspension.

Art. 27. Custodian Agreement. The Company shall enter into a custodian agreement with a bank, which shall satisfy the requirements of the Luxembourg laws and the Law (the «Custodian»). All assets of the Company are to be held by or to the order of the Custodian who shall assume towards the Company and its shareholders the responsibilities provided by the law.

In case of withdrawal, whether voluntarily or not, of the Custodian, the Custodian will remain in place until the appointment of another eligible credit institution as successor Custodian, such appointment to take place not more than two months following the withdrawal of the original Custodian.

Title VIII. Dissolution, Liquidation

Art. 28. In the event of a dissolution of the Company at the expiry of the date mentioned in the first paragraph of Article 3, liquidation shall be carried out by the General Partner. In the event of a dissolution of the Company before the above mentioned date by resolution of the shareholders, liquidation shall be carried out by one liquidator (if a legal entity) or one or more liquidators, if physical persons named by the general meeting of shareholders effecting such dissolution upon proposal by the General Partner. Such meeting shall determine their powers and their remuneration.

The proceeds of liquidation, if any after all debts and liabilities of the Company have been paid and satisfied in full, shall be used to repay the subscription price of each Class A share, to the extent that such Share have been paid up.

For the purposes of this Article 28, any reference to «Class A Share(s)» and to Class A Shareholder(s) shall also mean a reference to «Management Share(s)» and to «General Partner» respectively.

The surplus, if any, shall be allocated among shareholders in the conditions and in the order set out below:

- (i) up to an amount corresponding to A, the surplus shall be distributed among all Class A Shareholders pro rata («Tranche A Surplus»); and then
- (ii) the balance of the surplus, if any, that remains after the distributions contemplated above, up to an amount corresponding to B («Tranche B Surplus»), shall be allocated among all shareholders, with 20% of the Tranche B Surplus being allocated to the Class B Shareholder, and 80% of the Tranche B Surplus being allocated among all Class A Shareholders pro rata; and then
- (iii) the balance of the surplus, if any, that remains after the distributions contemplated above, up to an amount corresponding to C («Tranche C Surplus»), shall be allocated among all shareholders, with 30% of the Tranche C Surplus being allocated to the Class B Shareholder, and 70% of the Tranche C Surplus being allocated among all Class A Shareholders pro rata.

(iv) the balance of the surplus, if any, that remains after the distributions contemplated above, («Tranche D Surplus»), shall be allocated among all shareholders, with 35% of the Tranche D Surplus being allocated to the Class B Shareholder, and 65% of the Tranche D Surplus being allocated among all Class A Shareholders pro rata; and then

For the purpose of this clause, A, B, and C shall mean the amount that the liquidation proceeds must reach so that, if the surplus is distributed in accordance with the above provisions, all sums of monies distributed in any form throughout the term of the Company (inclusive of such distributions at liquidation) to the Class A Shares afford an internal rate of return («IRR») to Class A Shareholders of respectively 12%, 20% and 30%. For the avoidance of doubt, and for the purposes of this article, the respective IRR percentages referred to are as follows:

A: 12%

B: 20%

C: 30%

The IRR in respect of the duration of the Company must be calculated in accordance with the following provisions:

In respect of each successive month («a Month») beginning on the 31 July 2007 (the «Commencement Date») and ending on the day of the closing of the liquidation of the Company there shall be ascertained:

- a) the total amount of cash paid to the Company during a Month from the A shareholders as equity contributions; and
- b) the total amount of all cash paid by the Company during a Month in respect of distributions or repayment in any form (dividends, redemption of shares, capital reduction etc.), and inclusive of the distributions made at liquidation in accordance with this clause, to the Class A Shareholders.

The figure which results from deduction (b) from (a) above in respect of any Month is referred to below as the «Monthly Cash Flow» or «MCF» and it is assumed for the purposes of this clause that the Monthly Cash Flow arises on the 15th day of such Month.

IRR is a percentage such that:

$$1 + \text{IRR} = (1 + r)^{12}$$

where «r» is the percentage such that the sum of the amounts, calculated in accordance with the formula «MCF/R» for each Month from the first Month to the final Month is zero where:

«MCF» = the Monthly Cash Flow;

$$R = (1+r)^t - 1$$

«t» = 1 in respect of the first Month, 2 in respect of the second Month and so on (such that it equals 12 for the Month commencing on the date of the first anniversary of the Commencement Date»).

Title IX. General provisions

Art. 29. All matters not governed by these articles of incorporation are to be determined in accordance with the law of 10th August 1915 on commercial companies as amended and the Law.

Subscription and payment

The subscribers have subscribed for the number of shares and have paid in cash the amounts as mentioned hereafter:

Subscriber	Management Shares	Ordinary Shares	Subscribed Capital
CORDEA SAVILLS ITALIAN OPPORTUNITIES NO. 2, S.à.r.l., prenamed	1	-	10 EUR
CORDEA SAVILLS LLP, prenamed	-	3,099	30,990 EUR
Total	1	3,099	31,000 EUR

Proof of all such payments has been given to the undersigned notary.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately six thousand Euro.

Statements

The undersigned notary states that the conditions provided for in article 26 of the law of 10th August 1915 on commercial companies, as amended, have been observed.

General meeting of shareholders

The above named persons, representing the entire subscribed capital and considering themselves as fully convened, have immediately proceeded to an extraordinary general meeting.

Having first verified that it was regularly constituted, they have passed the following resolutions by unanimous vote.

First resolution

The following has been appointed auditor:

PricewaterhouseCoopers S. à r.l., having its registered office at 400, route d'Esch B.P. 1443, L-1014, Luxembourg.

Second resolution

The registered office of the Company is set at 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version, on request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, known to the notary by their name, surname, civil status and residence, the said persons appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le seizième jour du mois de juillet.

Par-devant nous, Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché du Luxembourg).

Ont comparu:

1) CORDEA SAVILLS ITALIAN OPPORTUNITIES NO. 2 S.à r.l., constituée en vertu du droit luxembourgeois, ayant son siège social au 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg,

représentée par Madame Sarah Delbrassine, licenciée en droit, demeurant à Luxembourg,
en vertu d'une procuration donnée.

(ci-après le «Gérant», tel que défini à l'Article 12).

2) CORDEA SAVILLS LLP, un limited liability partnership, constituée en vertu des lois anglaises et du Pays de Galles, dont le numéro au Registre est le OC306423, ayant son siège social au 20 Grosvenor Hill, London W1K 3 HQ, Royaume-Uni,

représentée par Madame Sarah Delbrassine, prénommée,
en vertu d'une procuration donnée.

Les procurations signées ne varient par toutes les parties comparantes et le notaire soussigné, resteront annexées à ce document pour être soumises à la formalité de l'enregistrement.

Les parties comparantes, en qualités qu'elles agissent, ont demandé au notaire d'arrêter comme suit les statuts d'une société qu'elles forment entre elles:

Titre I. Dénomination, Siège social, Durée, Objet

Art. 1^{er}. Il existe entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société en commandite par actions sous la forme d'une société d'investissement à capital variable - fonds d'investissement spécialisé sous la dénomination de CORDEA SAVILLS ITALIAN OPPORTUNITIES NO. 2 S.C.A., SICAV-SIF (ci-après la «Société»).

Art. 2. Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Des succursales, filiales ou autres bureaux peuvent être ouverts tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du Gérant. Le siège social peut être transféré dans la même municipalité par simple décision du Gérant.

Dans l'hypothèse où le Gérant estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique, social et/ou militaire, de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social ou la communication avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger, se présentent ou paraissent imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera luxembourgeoise.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée expirant le 31 octobre 2012, à condition que la Société, par une résolution des actionnaires adoptée dans les formes requises pour la modification de ces Statuts (les "Statuts"), puisse (i) être dissoute avant cette date, mais uniquement avec le consentement du Gérant ou (ii) sur proposition du Gérant, être prolongée pour une période supplémentaire d'un an ou (iii) sur proposition du Gérant revue par le Comité Consultatif en conformité avec l'article 17, paragraphe 3, sous-section (7) des Statuts, être prolongée pour une période supplémentaire déterminée par le Gérant.

La Société ne sera pas dissoute du fait de la démission du Gérant, de sa liquidation, de sa mise en faillite ou de son incapacité à poursuivre ses affaires. Dans de telles circonstances, l'Article 14 s'appliquera.

Art. 4. L'objet exclusif de la Société est d'investir les fonds dont elle dispose en valeurs mobilières de toutes sortes et autres actifs permis, y compris des actions ou parts d'autres organismes de placement collectif avec l'objectif de répartir les risques d'investissement et de faire bénéficier ses actionnaires des résultats de la gestion de ses actifs.

La Société est soumise aux provisions de la loi du 13 février 2007 relative aux fonds d'investissement spécialisés (la «Loi») et peut prendre toute mesure et effectuer toute opération qu'elle estime utile à l'accomplissement et au développement de son objet dans les limites permises par la Loi.

Titre II. Capital social - actions

Art. 5. Le capital de la Société sera représenté par des actions sans valeur nominale et sera à tout moment égal aux actifs nets de la Société tels que définis à l'Article 25 des présents Statuts.

Le capital de la Société est représenté par deux catégories d'actions, (chacune de ces catégories, une «Catégorie») à savoir des actions de commandité détenues par le Gérant en sa qualité d'actionnaire commandité («Actions de Commandité») et des actions ordinaires détenues par les actionnaires commanditaires («Actions Ordinaires») de la Société.

Chaque Action Ordinaire et Action de Commandité sont désignées en tant qu'«action» et ensemble en tant qu'«actions» chaque fois que la référence à une catégorie spécifique d'actions n'est pas justifiée.

Le capital initial est de trente et un mille Euros (EUR 31.000) représenté par une Action de Commandité et 3.099 Actions Ordinaires entièrement libérées et sans valeur nominale.

Le capital minimum de la Société sera le capital minimum requis par la loi luxembourgeoise et doit être atteint dans les douze mois suivant la date à laquelle la Société a été agréée en tant que fonds d'investissement spécialisé selon la loi luxembourgeoise.

Les Actions Ordinaires devant être émises dans la Société peuvent, ainsi que le Gérant le déterminera, appartenir à une ou plusieurs classes différentes (chacune de ces classes, une «Classe»), les caractéristiques et conditions générales desquelles seront établies par le Gérant.

Pour la finalité des présents Statuts, toute référence ci-après à «Classe d'actions» fera également référence à «Catégorie d'actions» à moins que le contexte ne l'exige autrement.

Afin de dissiper toute incertitude, la Société émettra en toute circonstance des actions de la Classe A et au moins une action de Classe B.

Les actions de Classe B seront rachetables par le Gérant si le Comité Consultatif prend la résolution prévue à l'Article 17, paragraphe 3, sous-section (8) des Statuts et dans les trois mois de cette résolution, à un prix de rachat égal aux montants qui auraient été distribués à ces Classes d'actions B rachetables, conformément à l'Article 28 des Statuts, si la Société avait été liquidée au moment de la résolution. Afin de déterminer le prix de rachat, les actions des Classes B rachetables, la Société sera évaluée à sa valeur nette d'inventaire, calculée par le Gérant sous le contrôle du réviseur, dans le respect des pratiques antérieures et des standards comptables appliqués antérieurement.

Afin de déterminer le capital social de la Société, les avoirs nets attribuables à chaque Classe d'actions seront, s'ils ne sont pas exprimés en euros, convertis en euros et le capital social équivaldra au total des avoirs nets de toutes les Classes.

L'assemblée générale des détenteurs d'actions d'une Classe, décidant à la majorité simple, peuvent consolider ou diviser les actions de cette Classe.

Art. 6. Le Gérant est autorisé à tout moment et sans limites à émettre des Actions Ordinaires de Classe A partiellement ou entièrement libérées, conformément aux procédures et soumises aux conditions générales déterminées par le Gérant et décrites dans le mémorandum relatif au placement privé dans la Société (le «Mémorandum»), sans réserver aux actionnaires existants un droit de souscription préférentiel ou de préemption sur les Actions Ordinaires à émettre.

Les investisseurs s'engageront à effectuer des investissements en actions de Classe A. Les engagements effectués par des Investisseurs Eligibles seront acceptés par le Gérant, de manière discrétionnaire.

Les procédures concernant les engagements de souscription seront exposées de manière plus détaillée dans le Mémorandum ainsi que toute convention à laquelle un investisseur peut prendre part et déterminant, entre autre, son engagement de souscription.

Si, à un moment ou un autre, un actionnaire qui s'est engagé à souscrire des actions ne respecte pas son engagement en payant l'intégralité du prix de souscription durant la période déterminée par le Gérant, le Gérant a le pouvoir de suspendre les droits attachés aux actions précédemment souscrites et payées par l'actionnaire défaillant ainsi que de vendre et transférer ces actions à un nouvel investisseur qui accepte de reprendre les engagements de souscription de l'actionnaire défaillant et d'imposer de tel recours, comme cela est exposé plus en détail dans le Mémorandum. La vente des actions concernées s'effectuera sous forme de vente obligatoire telle que décrite conformément aux procédures décrites à l'Article 8 ci-après.

Les Actions Ordinaires peuvent être uniquement souscrites par des investisseurs avertis au sens de la Loi («Investisseurs Eligibles»).

Le Gérant peut déléguer à l'un de ses administrateurs ou toute personne dûment autorisée, la charge d'accepter les souscriptions et de recevoir le paiement de ces nouvelles Actions Ordinaires.

Le Gérant est de plus autorisé et chargé de déterminer les conditions de ces émissions, tel que décrit dans le Mémoire alors en vigueur, ainsi qu'agréé par le régulateur luxembourgeois, et d'effectuer ces émissions sous réserve du paiement au moment de l'émission des actions.

L'émission des actions, le cas échéant, sera suspendue si le calcul de la Valeur Nette d'Inventaire est suspendu selon l'Article 26 des présents Statuts.

Le Gérant pourra décider d'émettre des Actions Ordinaires en contrepartie d'apports en nature, conformément à la loi luxembourgeoise. En particulier, dans ce cas, les avoirs apportés devront être évalués dans un rapport émis par le réviseur de la Société, comme requis par la loi luxembourgeoise. Tout coût relatif à un apport en nature sera supporté par l'actionnaire concerné.

Le Gérant peut, de manière discrétionnaire, retarder l'acceptation de toute demande de souscription d'actions jusqu'à ce que la Société ait reçu des preuves suffisantes que le demandeur répond à la qualité d'Investisseur Eligible.

Outre les responsabilités en vertu de la loi applicable, chaque actionnaire qui ne répond pas à la qualification d'Investisseur Eligible et qui détient des actions dans la Société, devra mettre à l'abris d'une réclamation et indemniser la Société, le Gérant, les autres actionnaires et les agents de la Société pour tous dommages, pertes et dépenses résultant ou en relation avec cette détention dans des circonstances où l'actionnaire concerné a fourni une documentation trompeuse ou incorrecte ou a agi d'une manière trompeuse ou incorrecte en établissant de manière fausse son statut d'Investisseur Eligible ou n'a pas notifié à la Société la perte de ce statut.

Art. 7. Toutes les actions de la Société sont émises sous formes nominatives.

La Société décidera si des certificats d'actions seront délivrés aux actionnaires ou s'ils recevront une confirmation écrite de leur détention.

Tout certificat d'action sera signé par le Gérant.

Si des certificats d'actions sont émis et si tout actionnaire peut prouver de manière satisfaisante à la Société que son certificat d'actions a été égaré, endommagé ou détruit, alors, à sa demande, un duplicata peut être émis aux conditions et garanties que la Société pourra choisir, notamment sous forme d'un titre délivré par une compagnie d'assurance mais sans restriction relatif à celui-ci. Lors de l'émission du nouveau certificat sur lequel il sera mentionné qu'il s'agit d'un duplicata, le certificat original d'actions à la place duquel le nouveau a été émis, n'aura plus aucune valeur.

La Société peut, de manière discrétionnaire, réclamer à l'actionnaire les frais du duplicata ou d'un nouveau certificat d'actions et de toutes dépenses que la Société justifiera avoir encourues en relation avec l'émission et l'inscription au registre, ou avec l'annulation de l'ancien certificat. Le Gérant pourra décider d'émettre des fractions d'actions. Ces fractions d'actions ne donneront pas droit au droit de vote mais autorisera à participer aux actifs nets et à toute distribution au pro-rata relative à la Classe d'actions concernée.

Un registre des actions nominatives (le «Registre») doit être gardé par une personne responsable pour le maintien du Registre désignée par le Gérant et ce Registre doit contenir le nom de chaque propriétaire d'actions, sa résidence ou son domicile élu, tel qu'il a été communiqué à la Société, le nombre et la Classe des actions détenues, le montant libéré pour chaque action, ainsi que les coordonnées bancaires de l'actionnaire.

L'inscription du nom de l'actionnaire sur le Registre prouve son droit de propriété sur lesdites actions nominatives.

Le Gérant peut accepter d'inscrire dans le Registre un transfert sur la base de tout document approprié attestant le transfert entre le cédant et le cessionnaire. Les transferts d'actions sont soumis à la condition que le cessionnaire ait la qualité d'Investisseur Eligible. Les transferts d'actions seront effectués par inscription du transfert au Registre sur délivrance à la Société d'un formulaire de transfert dûment complété, accompagné de tout autre document requis par la Société.

Les actionnaires doivent fournir à la Société une adresse à laquelle toutes les informations et annonces seront envoyées. Cette adresse sera également inscrite dans le Registre. Les actionnaires peuvent, à tout moment, modifier leur adresse telle qu'inscrite au Registre et ce par le biais d'une notification écrite à la Société de temps à autre.

La Société reconnaît un seul propriétaire par action. Si une ou plusieurs actions sont conjointement détenues, ou si la propriété de telles actions est controversée, toutes les personnes revendiquant un droit sur ces actions doivent désigner un mandataire commun pour représenter ces actions vis-à-vis de la Société. A défaut de désigner un tel mandataire, tous les droits attachés à ces actions seront suspendus.

Art. 8. Restriction de la propriété. Le Gérant aura le pouvoir d'imposer toutes les restrictions qu'il estime nécessaires afin d'assurer qu'aucune action dans la Société n'est acquise ou détenue par (a) toute personne n'ayant pas la qualité d'Investisseur Eligible, (b) toute personne en violation de la Loi ou des exigences de tout pays ou autorité gouvernementale ou (c) toute personne dans des circonstances qui, selon l'avis du Gérant, peut entraîner que la Société encourt toute responsabilité ou charge fiscale ou d'autres désagréments financiers que la Société n'aurait pas encourue ou subie autrement. En particulier, la Société peut restreindre ou interdire la propriété d'actions dans la Société à toute personne, société ou personne morale, et sans limitation, à tout «ressortissant des Etats-Unis d'Amérique», tel que défini ci-dessous.

A cet effet, la Société peut:

a) refuser l'émission d'actions et l'inscription du transfert d'actions, lorsqu'il apparaît que cette émission ou ce transfert aurait ou pourrait avoir pour conséquence d'attribuer la propriété, directe ou indirecte, des actions à une personne qui n'est pas autorisée à détenir des actions de la Société;

b) demander, à tout moment, à toute personne figurant au Registre, de lui fournir tout renseignement, sous serment, qu'elle estime nécessaire, en vue de déterminer si ces actions appartiennent ou vont appartenir en propriété effective à une personne qui n'est pas autorisée à détenir des actions de la Société;

c) refuser d'accepter le vote de toute personne qui n'est pas autorisée à détenir des actions de la Société lors de toute assemblée des actionnaires de la Société; et

d) lorsqu'il apparaît à la Société que toute personne qui n'est pas autorisée à détenir des actions de la Société ou une certaine proportion des actions de la Société ou dont la Société estime de manière raisonnable qu'elle n'est pas autorisée à détenir des actions de la Société, soit seule ou avec d'autres personnes, est la propriétaire d'actions, (i) exiger de cet actionnaire qu'il (a) transfère ces actions à une personne qualifiée pour posséder ces actions, ou (b) requérir que la Société rachète ces actions ou (ii) procéder au rachat forcé par tout actionnaire de toutes les actions détenues par cet actionnaire de la manière suivante:

1) La Société enverra un avis (appelé ci-après l'«Avis de Rachat») à l'actionnaire possédant les actions ou apparaissant au Registre comme étant le propriétaire des actions à racheter, spécifiant les actions à racheter, le prix de rachat à payer pour ces actions et l'endroit où le prix de rachat de ces actions sera payable. L'Avis de Rachat peut être envoyé à l'actionnaire par lettre recommandée adressée à sa dernière adresse connue ou à celle inscrite dans les livres de la Société. L'actionnaire en question sera obligé de remettre à la Société sans délai le ou les certificats (s'il y en a) représentant les actions spécifiées dans l'Avis de Rachat. Dès la fermeture des bureaux au jour spécifié dans l'Avis de Rachat, l'actionnaire en question cessera d'être le propriétaire des actions spécifiées dans l'Avis de Rachat et les actions précédemment détenues par lui seront annulées;

2) Le prix auquel les actions spécifiées dans l'Avis de Rachat seront rachetées (le «Prix de Rachat») sera égal à la Valeur Nette d'Inventaire des actions de la Société de la Classe concernée, valeur déterminée conformément à l'Article 25 des présents Statuts, diminuée par tout frais de service (s'il y en a). Lorsqu'il apparaît que, en vertu de la situation de l'actionnaire, le paiement du prix de rachat par la Société, l'un de ses agents et/ou tout autre intermédiaire peut entraîner pour soit la Société ou l'un des ses agents et/ou tout autre intermédiaire qu'il lui incombe, selon une autorité étrangère, de payer des taxes ou autres charges administratives, la Société peut refuser ou conserver, ou permettre à l'un de ses agents et/ou autre intermédiaire de refuser ou conserver un montant suffisant du prix de rachat afin de couvrir cette responsabilité potentielle jusqu'à ce que l'actionnaire fournisse à la Société, à l'un de ses agents et/ou autre intermédiaire des preuves suffisantes que leur responsabilité ne sera pas engagée, en ce compris (i) que dans certains cas le montant ainsi refusé ou conservé pourra être payé à l'autorité étrangère concernée, auquel cas ce montant ne pourra plus être réclamé à l'actionnaire, et (ii) que la responsabilité potentielle devant être couverte pourra s'étendre à tout dommage que la Société, l'un de ses agents et/ou autre intermédiaire pourra encourir suite à leur obligation de se conformer aux règles de confidentialité;

3) le paiement du Prix de Rachat sera effectué à l'actionnaire apparaissant comme le propriétaire dans la devise de chaque Classe d'actions concernée et sera déposé par la Société auprès d'une banque, à Luxembourg ou ailleurs (tel que spécifié dans l'Avis de Rachat), qui le remettra à l'actionnaire concerné contre remise du ou des certificat(s), s'il y en a, représentant les actions désignées dans l'Avis de Rachat.

Dès le dépôt du prix dans ces conditions, aucune personne intéressée dans les actions mentionnées dans l'Avis de Rachat ne pourra faire valoir de droit sur ces actions, ni ne pourra exercer aucune action contre la Société ou ses avoirs, à cet égard, sauf le droit de l'actionnaire, apparaissant comme étant le propriétaire des actions, de recevoir le prix déposé (sans intérêt) à la banque contre remise du ou des certificats s'ils ont été émis;

4) L'exercice par la Société des pouvoirs conférés au présent Article ne pourra en aucun cas être mis en question ou invalidé au motif qu'il n'y avait pas de preuve suffisante de la propriété des actions dans le chef d'une personne ou que la véritable propriété des actions était autre que celle apparue à la Société à la date d'émission de l'Avis de Rachat, à la seule condition que la Société ait exercé ses pouvoirs de bonne foi;

Le terme «ressortissant des Etats-Unis d'Amérique» tel qu'il est utilisé dans les présents Statuts aura la même signification que dans le Règlement S (Regulation S) tel que modifié de temps à autre, de la Loi des Etats-Unis sur les Marchés Financiers de 1933, telle que modifiée (la «Loi de 1933») que dans tout autre règlement ou loi qui entrera en vigueur aux Etats-Unis d'Amérique et qui à l'avenir remplacera le Règlement S ou la Loi de 1933.

Le Gérant peut, de temps à autre, modifier ou clarifier la définition ci-dessus.

Art. 9. Rachat des Actions. Ainsi que décrit de manière plus spécifique ci-dessous, la Société a le pouvoir de racheter ses propres actions à tout moment dans le respect de la seule limitation prévue par la Loi.

Les actions de la Société pourront être rachetées par celle-ci uniquement sur décision du Gérant. Aucun rachat ne peut être requis par des actionnaires.

La Société peut, à l'entière discrétion du Gérant, racheter des actions jusqu'au montant et conformément aux conditions spécifiées dans les présents Statuts et le Mémoire, tels qu'indiqués dans un avis signifié aux actionnaires par le

Gérant. Les rachats d'actions devront normalement être effectués au pro rata du nombre d'actions détenues respectivement par chaque actionnaire.

L'Avis de Rachat sera envoyé à la(aux) personne(s) inscrite(s) dans le Registre, en spécifiant le nombre d'actions à racheter, la Date d'Évaluation applicable telle que définie ci-après, ainsi que la date à laquelle le rachat deviendra effectif (la «Date de Rachat»).

Immédiatement après la clôture des bureaux à la Date de Rachat spécifiée dans l'avis de rachat (et nonobstant le fait que le(s) détenteur(s) des actions ai(en)t ou non fourni les informations relatives au compte bancaire tel que requis ci-après), le(s) détenteur(s) des actions cessera (cesseront) d'être le(s) propriétaire(s) des actions mentionnées dans l'avis de rachat et son (leur) nom(s) devra(ont) être supprimé(s) du Registre en tant que détenteur(s) de ces actions. Toute personne se trouvant dans cette situation cessera de bénéficier des droits relatifs à la qualité d'actionnaire de la Société en relation avec les actions ainsi rachetées, à compter de la clôture des bureaux à la Date de Rachat spécifiée dans l'avis de rachat ci-dessus mentionné.

Dans tous les cas, l'avis de rachat sera délivré au(x) détenteur(s) des actions par courrier adressé à ce(s) détenteur(s) à son(leur) dernière(s) adresse(s) apparaissant dans le Registre ou connue de la Société. Le(s) détenteur(s) des actions concernée(s) devra(ont) sans délai indiquer un compte bancaire sur lequel le prix de rachat des actions rachetées sera transféré.

Le prix de rachat à payer pour chaque Action ainsi rachetée (le «Prix de Rachat») sera la valeur nette d'inventaire de cette Action calculée à la prochaine Date d'Évaluation, moins, le cas échéant, un montant égal à tous frais et charges encourus lors de la réalisation des investissements de la Société à la Date de Rachat, en vue de procéder à un tel rachat.

Le paiement du Prix de Rachat sera effectué par la Société sur le compte bancaire indiqué par le(s) détenteur(s) des actions concernées ou sur celui convenu entre les parties. Dans l'hypothèse où le(s) détenteur(s) des actions concernée(s) n'indiquerai(en)t pas de compte bancaire sur lequel le Prix de Rachat devra être transféré, la Société peut soit déposer cette somme sur un compte ouvert à cet effet, soit envoyer un chèque du même montant à la dernière adresse du (des) détenteur(s) d'actions apparaissant dans le Registre ou connue de la Société, et ce, à chaque fois, au seul risque et à la charge du(des) détenteur(s) des actions concernée(s). Suite au transfert ou au dépôt du Prix de Rachat ou à l'envoi d'un chèque tel que mentionné ci-dessus, aucune personne ayant un intérêt dans les actions rachetées conformément à l'avis de rachat n'aura d'intérêt en relation avec ces actions ou l'une d'entre elles, ou n'aura de créance envers la Société ou ses actifs concernés ou le Prix de Rachat.

Les actions du capital de la Société rachetées par la Société devront être annulées.

Titre III. Responsabilité des actionnaires

Art. 10. Les détenteurs des Actions de Commandité («Actionnaires Commandités») sont solidairement et indéfiniment tenus des engagements de la Société qui ne peuvent être couverts par les actifs de la Société.

Il est défendu aux détenteurs d'Actions Ordinaires («Actionnaires Commanditaires») d'agir pour le compte de la Société, sous quelque forme ou en quelque qualité que ce soit, autrement que par l'exercice de leurs droits en tant qu'actionnaires lors des assemblées générales et ne seront tenus que du paiement à la Société de la totalité du prix de souscription de chaque Action Ordinaire qu'ils ont souscrite et qui a été émise et de toutes obligations contractées en cours et autres engagements et autres responsabilités vis-à-vis de la Société relatifs à leur engagement, relatifs au capital envers la Société. En particulier, les détenteurs des Actions Ordinaires ne sont pas tenus des dettes et des obligations de la Société au-delà de ces montants.

Art. 11. Les Actions de Commandités détenues par le Gérant sont exclusivement transférables à un successeur ou à un Gérant supplémentaire dont la responsabilité est illimitée.

Titre IV. Gérance et supervision

Art. 12. La Société sera gérée par CORDEA SAVILLS ITALIAN OPPORTUNITIES NO. 2, (le «Gérant»), en qualité d'Associé Commandité de la Société.

Le Gérant peut être démis de ses fonctions par l'assemblée générale des actionnaires, dans le respect des règles applicables aux modifications des présents Statuts sans le consentement du Gérant, uniquement si le Comité Consultatif a pris la résolution envisagée à l'article 17, paragraphe 3, sous-section (9) des Statuts.

Art. 13. Le Gérant est investi des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes d'administration et de disposition en conformité avec l'objet social. Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi ou les présents Statuts à l'assemblée générale appartiennent au Gérant.

Le Gérant déterminera la politique sociétaire et d'investissement ainsi que la façon de conduire la gestion et les affaires de la Société, en suivant le principe de la répartition des risques.

Le Gérant peut également déterminer toute restriction qui sera applicable de temps à autre aux investissements de la Société.

Il aura le pouvoir, pour le compte et au nom de la Société, de réaliser chacun et tous les buts de la Société et d'effectuer tous les actes et de prendre part à tous les contrats ou tous autres engagements qui sembleront être nécessaires, avisés, utiles ou accessoires à de ce dernier. A moins qu'il n'en soit autrement disposé expressément, le Gérant a et aura pleine

autorité et ceci de manière discrétionnaire pour exercer pour le compte et au nom de la Société tout droit et pouvoir nécessaire ou utile en vue de réaliser les buts de la Société.

Le Gérant peut, s'il le considère nécessaire pour les opérations et la gestion de la Société, nommer des directeurs ou agents de la Société, étant toutefois entendu que les détenteurs d'Actions Ordinaires ne peuvent pas agir pour le compte de la Société sans remettre en cause de la limitation de leurs responsabilités.

Les directeurs et/ou agents désignés auront les pouvoirs et obligations attribués par le Gérant, à moins qu'il n'en soit disposé autrement par les présents Statuts.

Art. 14. La Société sera engagée vis-à-vis des tiers par la signature individuelle du Gérant, agissant par une ou plusieurs des personnes autorisées à signer et désignées par le Gérant de manière discrétionnaire, ou telle(s) personne(s) à qui ce pouvoir a été délégué.

Tout contentieux dans lequel la Société serait plaignante ou défenderesse sera réglé au nom de la Société par le Gérant mentionné ci-dessus.

En cas d'incapacité légale, liquidation ou autre situation permanente empêchant le Gérant d'agir comme Gérant de la Société, la Société ne sera pas dissoute et liquidée, pourvu que le Comité Consultatif nomme un administrateur, qui n'est pas tenu d'être un actionnaire, pour effectuer des actes urgents ou simplement administratifs et ce jusqu'à ce qu'une assemblée générale des actionnaires soit tenue, une telle assemblée devant être convoquée par l'administrateur dans un délai de quinze (15) jours à dater de sa nomination. Lors de cette assemblée générale, les actionnaires peuvent nommer, dans le respect des conditions de quorum et de majorité requises pour la modification des Statuts, un nouveau Gérant. A défaut d'une telle nomination, la Société doit être dissoute et liquidée.

Art. 15. Aucun contrat et aucune transaction que la Société pourra conclure avec d'autres sociétés ou firmes ne pourront être affectés ou invalidés par le fait que le Gérant ou un ou plusieurs actionnaires, directeurs ou fondés de pouvoir du Gérant auraient un intérêt quelconque dans telle autre société ou firme, ou par le fait qu'il serait associé, directeur, fondé de pouvoir ou employé de cette autre société ou firme avec laquelle la Société contracte ou est autrement en relation d'affaires. Le Gérant ou ses fondés de pouvoir ne sera pas, par là même, privé du droit de délibérer, de voter et d'agir en ce qui concerne les matières en relation avec ce contrat ou autres affaires.

Art. 16. Réviseur d'entreprises agréé. Les opérations de la Société et sa situation financière, comprenant notamment la tenue de sa comptabilité, seront contrôlées par un réviseur d'entreprises agréé, qui devra satisfaire aux exigences de la loi luxembourgeoise concernant son honorabilité et son expérience professionnelle, et qui exercera les fonctions prescrites par la Loi. Le réviseur d'entreprises agréé sera élu par l'assemblée générale annuelle des actionnaires et jusqu'à l'élection de son successeur.

Le réviseur d'entreprises agréé en fonction peut être révoqué seulement pour motifs graves par les actionnaires.

Le premier réviseur d'entreprise agréé sera élu par l'assemblée générale des actionnaires qui suit immédiatement la constitution de la Société et restera en fonction jusqu'à la suivante assemblée générale annuelle des actionnaires.

Art. 17. Comité Consultatif. Le Gérant sera assisté par un comité consultatif (le «Comité Consultatif»). Le Comité Consultatif de la Société comprend jusqu'à sept (7) membres (et qui peuvent être révoqués) désignés par le Gérant.

Le Comité Consultatif:

- (1) donnera son avis sur toutes affaires pour lesquelles le Gérant se réfère à celui-ci;
- (2) aura le droit de faire des recommandations, ainsi qu'il l'estime nécessaire, au Gérant en ce qui concerne la conduite des affaires de la Société (y compris afin d'éviter tout doute en ce qui concerne les modifications dans la composition de l'équipe qui conduira la politique d'investissement);
- (3) revoir toutes modifications proposées dans les objectifs d'investissement et stratégies de la Société, ainsi qu'indiqué dans le Mémoire qui seraient utilisés dans le cadre de souscriptions ultérieures au capital de la Société afin d'induire les investisseurs potentiels à souscrire aux actions de la Société, et qui peuvent être proposées par le Gérant;
- (4) revoir tout investissement proposé en matière immobilière/propriété immobilière qui entraînerait que moins de 95% des investissements en immobilier à l'avenir détenus par la Société (directement ou indirectement par le biais de toute filiale de la Société) se rapporteraient à des immeubles situés en Italie;
- (5) revoir toute proposition du Gérant d'investir (au lieu de distribuer) les bénéfices réalisés au cours de la période d'investissement, telle que définie dans le Mémoire;
- (6) revoir toute proposition du Gérant d'ouvrir la Société à des Investisseurs additionnels après le closing final, tel que défini dans le Mémoire.;
- (7) revoir toute proposition du Gérant de prolonger la durée de la Société d'une période de plus d'un an au-delà de la période mentionnée au premier paragraphe de l'Article 3.
- (8) auront le droit d'exiger du Gérant qu'il mette fin au(x) contrat(s) contracté(s) avec le ou les conseiller(s) en investissements immobiliers dans le cadre de services de conseiller immobilier;
- (9) auront le droit de demander le changement de Gérant.

L'avis et les recommandations du Comité Consultatif prévus dans les sous-sections (1) et (2) ci-dessus ne lieront en aucune manière le Gérant (ou le tiers agissant en vertu d'une délégation par le Gérant). Par contre, le Gérant (ou tout

tiers agissant en vertu d'une délégation par le Gérant) ne peut prendre les décisions proposées prévues sous les sous-sections (3), (4), (5), (6) et (7) ci-dessus, à moins que ces décisions proposées aient été approuvées par le Comité Consultatif. Si une résolution est prise, ainsi que prévue à la sous-section (8), le Gérant devra mettre fin au(x) contrat(s) auquel(s) il est fait référence ci-dessus.

Toute décision ou résolution par le Comité Consultatif sera prise à une majorité définie comme suit: (i) lorsque le Comité Consultatif est composé de deux membres, deux votes en faveur constitueront une majorité; (ii) lorsque le Comité Consultatif est composé de trois membres, deux votes en faveur constitueront une majorité; (iii) lorsque le Comité Consultatif est composé de quatre membres, trois votes en faveur constitueront une majorité; (iv) lorsque le Comité Consultatif est composé de cinq membres, quatre en faveur constitueront une majorité; (v) lorsque le Comité Consultatif est composé de six membres, cinq votes en faveur constitueront une majorité; et (vi) lorsque le Comité Consultatif est composé de sept membres, six votes en faveur constitueront une majorité.

Le Comité Consultatif conservera le droit d'augmenter le nombre de sièges disponibles au Comité Consultatif suite à une résolution prise à la majorité de ses membres, à condition que tout autre siège supplémentaire au Comité Consultatif soit rempli par des investisseurs de la Société qui satisfont aux exigences prévues dans le Mémoire relatif à la Société.

Le Comité Consultatif désignera un président parmi ses membres.

Le Gérant peut exiger que les membres du Comité Consultatif signent des contrats confidentiels afin préserver les droits et intérêts de la Société.

Le Comité Consultatif est convoqué par le Gérant, ou par le président du Comité Consultatif. Le Gérant ou le président du Comité Consultatif doit convoquer une assemblée du Comité Consultatif à la demande de la majorité (telle que définie ci-dessus) des membres du Comité Consultatif.

Titre V. Assemblée générale

Art. 18. L'assemblée générale des actionnaires représente tous les actionnaires de la Société. Sans préjudice des dispositions de l'Article 13 des présents Statuts et de tout autre pouvoir réservé au Gérant par les présents Statuts, l'assemblée générale a les pouvoirs d'ordonner, d'exécuter ou de ratifier les actes relatifs aux opérations de la Société, pourvu que, sauf disposition contraire des présents Statuts, aucune résolution ne puisse être valablement prise sans être approuvée par le Gérant.

Les assemblées générales des actionnaires sont convoquées par le Gérant. Les assemblées générales sont convoquées par un avis signifié par le Gérant qui fixe l'ordre du jour et qui est envoyé à chaque actionnaire par lettre recommandée au moins huit (8) jours avant l'assemblée, à l'adresse indiquée dans le Registre.

Art. 19. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra chaque année au Luxembourg, au siège social de la Société ou en tout autre lieu au Luxembourg tel qu'indiqué dans les notices de convocation, le 15^{ème} jour du mois de juin à 14 heures (heure du continent européen) et pour la première fois en 2008. Si ce jour n'est pas un jour ouvrable au Luxembourg, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant. L'assemblée générale annuelle peut se tenir à l'étranger si le Gérant constate, souverainement, que des circonstances exceptionnelles le requièrent.

D'autres assemblées pourront être tenues au lieu et à l'heure spécifiés dans les convocations des assemblées respectives.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à l'assemblée générale des actionnaires et s'ils déclarent avoir été informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée pourra se tenir sans convocation préalable.

Tous les actionnaires sont invités à participer et à prendre la parole à toutes les assemblées générales des actionnaires. Un actionnaire peut, et ce pour toute assemblée générale, nommer comme mandataire une autre personne qui peut ne pas être actionnaire, par écrit ou téléfax ou tout autre moyen de communication approuvé par le Gérant s'assurant de l'authenticité de la procuration. Cette procuration sera considérée comme valable, à condition qu'elle ne soit pas révoquée, pour toutes assemblées des actionnaires reconvoquées. Les assemblées générales sont présidées par le Gérant ou par une personne désignée par le Gérant. Le président de l'assemblée générale des actionnaires nommera un secrétaire. L'assemblée générale des actionnaires peut élire un scrutateur.

Les résolutions de l'assemblée générale des actionnaires dûment convoquée seront prises à la majorité absolue des actionnaires présents et votants, sauf exigence contraire de la loi ou des présents Statuts. Aucune résolution ne peut être valablement prise sans l'approbation du Gérant, sauf exigence contraire prévue par les présents Statuts ou par la loi.

Art. 20. Le quorum de présence sera égal à au moins à 50% de toutes les actions émises en additionnant leurs participations respectives, pour toute assemblée générale des actionnaires convoquée dans le but de modifier les Statuts, y compris son objet social, ou de décider sur des points pour lesquels la loi fait référence aux conditions exigées pour la modification des Statuts. Si les exigences du quorum ne sont pas remplies lors de la première assemblée générale, une seconde assemblée pourra être convoquée dans le respect des termes de la loi. Toute convocation doit contenir l'ordre du jour et indiquer la date et le résultat de l'assemblée précédente. La deuxième assemblée délibérera valablement indépendamment du nombre d'actions représentées.

Dans les deux assemblées, les résolutions sont votées à la majorité des deux tiers des votes exprimés, sous réserve de leur approbation par le Gérant, à moins qu'il n'en soit autrement disposé par la loi ou dans les présents Statuts,

notamment pour la révocation du Gérant suivant l'Article 12 et la modification consécutive des Statuts, si le comité Consultatif a pris la résolution envisagée à l'Article 17, paragraphe 3 sous-section (9) des Statuts.

Art. 21. Les procès-verbaux de l'assemblée générale des actionnaires seront signés par le bureau de l'assemblée. Les copies ou les extraits de ces mêmes procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le Gérant.

Titre VI. Exercice comptable et affectation des bénéfices

Art. 22. L'exercice comptable de la Société débute le 1^{er} janvier et prend fin le 31 décembre de la même année. Le premier exercice comptable de la Société commencera à sa constitution et prendra fin le 31 décembre 2007.

Art. 23. Distribution des bénéfices. L'assemblée générale des actionnaires, sur recommandation du Gérant, déterminera la façon dont les bénéfices nets distribuables annuels seront utilisés, et pourra, sans jamais excéder les montants proposés par le Gérant, déclarer occasionnellement des dividendes.

Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués sur décision du Gérant.

Aucune distribution de dividendes ne peut avoir lieu s'il en résulte une diminution du capital de la Société en dessous du minimum légal.

Un dividende déclaré sur une action mais non payé durant une période de cinq ans ne pourra plus être réclamé par le détenteur de cette Action, sera considéré comme perdu pour le détenteur de cette Action et reviendra à la Société.

Il ne sera versé aucun intérêt sur les dividendes déclarés et non réclamés qui sont détenus par la Société pour le compte des actionnaires.

Titre VII. Evaluation - Détermination de la valeur nette d'inventaire

Art. 24. Date d'Evaluation / Fréquence de calcul de la valeur nette d'inventaire par Action. La valeur nette d'inventaire des actions sera déterminée par Gérant ou, sous sa responsabilité, par un agent désigné par le Gérant en respectant les exigences de la loi luxembourgeoise et des Normes Internationales d'Information Financière, telles que modifiées de temps à autre («IFRS»).

La valeur nette d'inventaire de la Société sera déterminée en euros, de temps à autre, mais au moins deux fois par an, ainsi que le Gérant le décidera par règlement (tel jour ou moment pour la détermination de la valeur nette d'inventaire étant défini dans les présents Statuts comme une «Date d'Evaluation»).

Art. 25. Détermination de la valeur nette d'inventaire par action. La valeur nette d'inventaire des actions de chaque Classe (la «Valeur Nette d'Inventaire») sera exprimée dans la devise de référence de la Classe concernée (et/ou dans toutes autres devises que le Gérant déterminera de temps à autre) par un chiffre par action et est déterminée à chaque Date d'Evaluation en divisant les actifs nets de la Société, attribuables à la Classe concernée, à savoir la valeur des actifs de la Société attribuables à cette Classe moins ses engagements attribuables à cette Classe, à la Date d'Evaluation, par le nombre d'actions de la Classe concernée en circulation à cette date, conformément aux règles décrites ci-dessous.

La Valeur Nette d'Inventaire par action est calculée jusqu'au quatrième chiffre décimal.

La Valeur Nette d'Inventaire par action sera calculée et disponible au plus tard 40 jours suivant la Date d'Evaluation.

Si, depuis le moment de la détermination de la Valeur Nette d'Inventaire à la Date d'Evaluation concernée, un changement substantiel est survenu dans l'évaluation des investissements, la Société peut, afin de sauvegarder les intérêts des actionnaires et de la Société, annuler la première évaluation et mettre en œuvre une deuxième évaluation.

I. Les actifs de la Société comprennent (sans limitation):

- (a) des propriétés ou des droits de propriété enregistrés qui sont la propriété de la Société;
- (b) détention d'actions convertibles et autres titres de dettes de sociétés immobilières;
- (c) toute les espèces en caisse ou en dépôt, y compris les intérêts échus y relatifs;
- (d) tous les effets et billets payables à vue et les créances (y compris les résultats de la vente de propriété, droit de propriété, titres ou autres actifs dont le prix n'a pas encore été touché);
- (e) tous les titres, parts, certificats de dépôt, actions, obligations, titres de créances, droits de souscription, warrants, options et autres titres, instruments financiers et actifs similaires qui sont la propriété de ou qui ont été souscrits par la Société;
- (f) tous les dividendes et distributions à recevoir par la Société dans la mesure où l'information y relatif est disponible de manière raisonnable pour la Société, le Gérant ou le dépositaire;
- (g) tous revenus provenant des loyers échus sur toute propriété immobilière ou intérêts échus sur tout actif engendrant des intérêts qui sont la propriété de la Société, excepté dans la mesure où ceux-ci sont inclus ou reflétés dans la valeur attribuée à ses actifs;
- (h) les frais relatifs à la formation de la Société, y compris le coût de l'émission et de la distribution des actions de la Société, dans la mesure où ceux-ci n'ont pas été déduits;
- (i) tous les autres actifs de quelque nature qu'ils soient y compris les dépenses payées d'avance;

Afin de déterminer la valeur nette d'inventaire, la valeur des actifs de la Société sera déterminée comme suit:

(a) les actifs relatifs à la propriété seront évalués par un ou plusieurs commissaires priseurs indépendants annuellement et aux jours que le Gérant pourra déterminer conformément à la méthodologie devant être déterminée de temps à autre par le Gérant;

(b) les titres de sociétés immobilières qui sont inscrites sur un marché de valeurs ou négociées sur un autre marché réglementé seront évalués sur la base de la dernière valeur disponible publiée en bourse ou sur le marché de valeurs;

(c) des titres de sociétés mobilières qui ne sont ni inscrites sur un marché de valeurs ni négociées sur un autre marché réglementé seront évalués sur base de la probable valeur nette de réalisation (en excluant toute imposition différée) estimés avec prudence et bonne foi par le Gérant;

(d) la valeur des intérêts en caisse ou des dépôts, des effets et des billets payables à vue, des créances, des dépenses pré-payées, des distributions en espèces et des intérêts déclarés ou accrus ainsi qu'indiqué ci-dessus et non encore reçus, seront réputés être à leur montant entier, sous réserve cependant qu'il soit improbable qu'ils soient payés ou reçus en entier, dans cette hypothèse leur valeur sera déterminée en effectuant tout rabais qui sera considéré approprié dans une telle hypothèse pour refléter leurs vraies valeurs.

(e) tous autres titres ou autres actifs, y compris les titres relatifs à une dette et les titres pour lesquels aucune cotation boursière n'est disponible, sont évalués sur base des cotations fournies par un négociant de titres ou par un service d'évaluation approuvé par le Gérant ou, dans la mesure où ces prix ne sont pas jugés être représentatifs des valeurs du marché, lesdits titres et autres actifs seront évalués à la valeur équitable telle que déterminée de bonne foi conformément aux procédures établies par le Gérant. Les instruments du marché monétaire détenus par la Société avec une maturité de 90 jours au moins seront évalués par la méthode des coûts amortis, qui approchent la valeur du marché;

(f) le Gérant peut autoriser que d'autres méthodes d'évaluations soient utilisées, s'il considère que cette évaluation reflète mieux la valeur équitable de tout actif de la Société.

II. Les engagements de la Société comprennent (sans limitation):

(a) tous les emprunts et autres endettements relatifs à des empruntées (y compris des obligations convertibles), factures et autres sommes dettes;

(b) tous les intérêts courus sur les emprunts et autres endettements relatifs à des sommes empruntées (y compris les droits et frais encourus pour l'engagement dans de tels emprunts et autres endettements);

(c) tous les frais dus ou échus (y compris les frais administratifs, les frais de conseil, les frais de dépôts, et les frais d'administration centrale);

(d) tous les engagements connus, d'ores et déjà exigibles ou non, y compris toutes les obligations contractuelles échues en ce qui concerne le paiement d'une somme d'argent ou d'un immeuble, y compris le montant de toute distribution (par exemple les dividendes) déclarée par la Société non encore distribuée, lorsque la Date d'Evaluation tombe au jour prévu pour la détermination de la personne qui y est soumise ou y est ultérieure; et

(e) tout autre engagement de la Société, de quelque nature que ce soit reflété conformément à la loi luxembourgeoise et aux principes comptables généralement acceptés au Luxembourg. Pour les besoins de l'évaluation de ces engagements, la Société devra prendre en compte toutes dépenses payables par la Société et peut l'augmenter de toutes dépenses administratives et autres dépenses ayant un caractère régulier ou périodique en les évaluant pour l'année entière ou toute autre période.

III. La valeur de tous les actifs et engagements non exprimés en Euros sera convertie en Euros au taux d'échange concerné qui prévaut à la Date d'Evaluation concernée. Si ces cotations ne sont pas disponibles, le taux d'échange sera déterminé avec prudence et de bonne foi par ou selon les procédures établies par le Gérant.

IV. Afin de déterminer la valeur nette d'inventaire des actions:

(a) les actions devant être émises par la Société seront considérées comme étant émises au moment spécifié par le Gérant à la Date d'Evaluation à laquelle cette évaluation est effectuée et à partir de ce moment et jusqu'à ce que la Société l'ai reçu, le prix sera par conséquent considéré être un actif de la Société;

(b) les actions de la Société devant être rachetées (s'il y en a) seront considérées comme existant et prises en compte jusqu'à la date fixée pour le rachat, et à partir de ce moment et jusqu'à ce qu'il soit payé par la Société le prix sera par conséquent considéré comme un engagement de la Société; et

(c) lorsque à toute Date d'Evaluation la Société s'est engagée à:

(i) acheter tout actif, la valeur de la somme devant être payée pour cet actif sera montrée comme un engagement de la Société et la valeur devant être acquise sera montrée comme un actif de la Société;

(ii) vendre tout actif, la valeur de la somme devant être reçue pour cet actif sera montré comme un actif de la Société et l'actif devant être délivré par la Société ne sera pas compris dans les actifs de la Société;

à condition, cependant, que si la valeur exacte ou nature de cette somme ou de cet actif n'est pas connue à la date d'Evaluation, cette valeur sera alors évaluée par le Gérant.

Art. 26. Suspension temporaire du calcul de la Valeur Nette d'Inventaire par action et de l'émission d'actions

La Société peut suspendre le calcul de la Valeur Nette d'Inventaire d'une ou plusieurs Classes et, le cas échéant, l'émission et le rachat des actions de cette (ces) Classe(s):

(a) lorsqu'un ou plusieurs marchés qui fournissent la base pour l'évaluation d'une partie substantielle des actifs de la Société sont fermés pour une raison autre que pour ou durant, les congés, ou si les échanges sont restreints ou suspendus lorsque les opérations boursières y sont limitées ou suspendues; ou

(b) lorsque, selon l'avis raisonnable du Gérant, une évaluation équitable des actifs de la Société n'est praticable pour des raisons de force majeure ou des actes qui sortent du contrôle du Gérant; ou

(c) lorsqu'il existe une situation d'urgence suite à laquelle l'évaluation des actifs de la Société ne serait pas praticable; ou

(d) lorsque les moyens de communication normalement utilisés pour déterminer la valeur des actifs de la Société ne fonctionnent plus durant une période excédant une semaine; ou

(e) lorsque l'agent d'administration centrale indique la valeur nette d'inventaire de toute filiale de la Société pourrait ne pas être déterminée de façon précise; ou

(f) lors de la publication d'un avis convoquant une assemblée générale extraordinaire des actionnaires afin de décider de la liquidation de la Société; ou

(g) lorsque pour toute raison, l'évaluateur immobilier indépendant indique que les prix de tout investissement ne peuvent être déterminés immédiatement et de manière précise.

L'avis du commencement et de la fin de toute période de suspension sera donné par la Société à tous les actionnaires concernés, c'est-à-dire ayant introduit une demande de souscription ou de rachat d'actions pour laquelle le calcul de la Valeur Nette d'Inventaire a été suspendu.

Toute demande de souscription ou de rachat d'actions est irrévocable exceptée en cas de suspension du calcul de la Valeur Nette d'Inventaire de la Classe correspondante, auquel cas les actionnaires peuvent indiquer qu'ils souhaitent retirer leur demande. Si aucune indication n'est reçue par la Société, cette demande sera traitée à la première Date D'Evaluation applicable suivant la fin de la période de suspension.

Art. 27. Contrat de banque dépositaire

La Société conclura un contrat de banque dépositaire avec une banque, qui devra satisfaire aux exigences des lois luxembourgeoises et de la Loi (la «Banque Dépositaire»). Tous les actifs de la Société seront détenus par ou pour ordre de la Banque Dépositaire, qui assumera vis-à-vis de la Société et de ses actionnaires les responsabilités prévues par la loi.

Dans l'hypothèse d'un retrait de la Banque Dépositaire, volontaire ou non, celle-ci restera en fonction jusqu'à la désignation, qui devra s'opérer dans les deux mois du retrait, d'une autre entité bénéficiant du statut d'institution de crédits.

Titre VIII. Dissolution, Liquidation

Art. 28. En cas de dissolution de la Société, à l'expiration de la date mentionnée dans le premier paragraphe de l'article 3, la liquidation est mise en œuvre par le Gérant. En cas de dissolution de la Société avant la date mentionnée ci-dessus par une décision des actionnaires, il sera procédé à la liquidation par un liquidateur (s'il s'agit d'une entité juridique) ou un ou plusieurs liquidateurs, si des personnes physiques nommées par l'assemblée générale des actionnaires effectuant cette dissolution sur proposition du Gérant. Cette assemblée déterminera leurs pouvoirs et leur rémunération.

Les produits de liquidation, s'il y en a après que toutes dettes et obligations de la Société aient été payées et satisfaites en totalité, seront utilisés pour rembourser la valeur nominale de chaque action de la Classe A, dans la mesure où une telle action a été libérée.

Dans le cadre du présent article 28 toute référence à «Classe d'action(s) A» et «actionnaire(s) de Classe A» fera également référence à «Action(s) de Commandité» et «Gérant» respectivement.

Le surplus, s'il y en a, sera alloué parmi les actionnaires dans les conditions et dans l'ordre exposé ci-dessous:

(i) jusqu'au montant correspondant à A, le surplus sera distribué à tous les actionnaires de la Classe A («Surplus de la Tranche A»); et puis

(ii) le solde du surplus, s'il y en a, qui reste après la distribution envisagée ci-dessus, jusqu'au montant correspondant à B («Surplus de la tranche B»), sera distribué parmi tous les actionnaires, avec 20% du Surplus de la Tranche B devant être alloué à l'actionnaire de la Classe B, et 80% du Surplus de la Tranche B devant être alloué aux actionnaires de la Classe A pro rata; et puis;

(iii) le solde de surplus, s'il y en a, qui reste après la distribution envisagée ci-dessus, jusqu'à un montant correspondant à C («Surplus de la Tranche C»), sera distribué parmi tous les actionnaires, avec 30% du Surplus de la Tranche C devant être alloué aux actionnaires de la Classe B, et 70% du surplus de la tranche C devant être alloué parmi tous les actionnaires de la Classe A pro rata; et puis

(iv) le solde de surplus, s'il y en a, qui reste après la distribution envisagée ci-dessus, jusqu'à un montant correspondant à D («Surplus de la Tranche D»), sera distribué à tous les actionnaires, avec 35% du Surplus de la Tranche D devant être alloué aux actionnaires de la Classe B, et 65% du surplus de la tranche D devant être alloué parmi tous les actionnaires de la Classe A pro rata.

Dans le cadre de cette clause, A, B et C, signifieront le montant que les produits de liquidation devront atteindre de sorte que, si le surplus est distribué en conformité avec les dispositions ci-dessus, toutes les sommes d'argent distribuées

sous quelque forme que ce soit pendant la durée de la Société (incluant de telles distributions à la liquidation) aux actions de la Classe A offrent un taux de rentabilité interne («TRI») aux actionnaires de la Classe A de 12%, 20% et 30% respectivement. Afin de dissiper toute incertitude, et aux fins de cet article, les pourcentages TRI respectifs auxquels il est fait référence sont les suivants:

- A: 12%
- B: 20%
- C: 30%

Le TRI relativement à la durée de la Société doit être calculé en conformité avec les dispositions suivantes:

Relativement à chaque mois successif («un Mois») commençant le 31 juillet 2007 (la «Date de Commencement») et finissant le jour de la clôture de la liquidation de la Société, il devra être établi:

(a) le montant total des paiements faits à la Société pendant 1 Mois par les actionnaires de la Classe A au titre d'apport de capital; et

(b) le montant total des paiements faits par la Société pendant 1 Mois aux actionnaires de la Classe A relativement à des distributions ou remboursement sous quelque forme que ce soit (dividendes, rachat d'actions, réduction de capital, etc.) et incluant les distributions faites à la liquidation en conformité avec cette clause, aux actionnaires de la Classe A.

Le chiffre qui résulte de la soustraction de (b) à (a) ci-dessous relativement à tout Mois est défini ci-dessous comme le «Cash Flow Mensuel» ou «CFM» et il est supposé pour des besoins de cette clause que le CFM apparaît le 15e jour dudit Mois.

Le TRI est un pourcentage de telle sorte que:

$$1 + \text{TRI} = (1 + r)^{12}$$

où (r) est le pourcentage de telle sorte que la somme des montants, calculée en conformité avec la formule «CFM/R» pour chaque Mois à partir du premier Mois au dernier Mois est 0 où:

«CFM» = le Cash Flow Mensuel;

$$\text{«R»} = (1 + r)^t - 1$$

«t» = 1 relativement au premier Mois, 2 relativement au second Mois et ainsi de suite (de telle sorte que c'est égal à 12 pour le Mois commençant à la date du premier anniversaire de la Date de Commencement).

Titre IX. Dispositions générales

Art. 29. Tous les points non prévus par les présents Statuts devront être résolus conformément à la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée et la Loi.

Souscription et paiement

Les souscripteurs ont souscrit un nombre d'actions et ont libéré en numéraire les montants tels que reproduits ci-dessous

Souscripteur	Actions de Commandités	Actions Ordinaires	Capital Souscrit
CORDEA SAVILLS ITALIAN OPPORTUNITIES NO. 2, S.à.r.l., prénommée	1	-	10 EUR
CORDEA SAVILLS LLP, prénommée		3.099	30.990 EUR
Total	1	3.099	31.000 EUR

La preuve de ces paiements a été donnée au notaire soussigné.

Dépenses

Les dépenses, coûts, rémunérations, ou charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société à la suite de sa constitution sont estimés approximativement à six mille Euros.

Constatation

Le notaire soussigné constate que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales ont été observées.

Assemblée générale des actionnaires

Les personnes prémentionnées, représentant l'entière part du capital souscrit et se considérant comme ayant reçu une convocation régulière ont immédiatement procédé à une assemblée générale extraordinaire.

Après avoir vérifié qu'elle était régulièrement constituée, elle a adopté à l'unanimité les résolutions suivantes.

Première résolution

La personne suivante a été nommée réviseur:

PricewaterhouseCoopers S.à r.l., ayant son siège social au 400, route d'Esch, B.P. 1443, L-1014 Luxembourg.

Deuxième résolution

Le siège social de la Société est situé au 26, boulevard Royal, L-2449, Luxembourg.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes les présents Statuts sont rédigés en anglais suivi d'une traduction française, à la requête des mêmes personnes, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en-tête.

Et après lecture faite au comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, les comparants ont tous signés avec le notaire le présent acte.

Signé: S. Delbrassine, H. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 19 juillet 2007, Relation: LAC/2007/18837 - Reçu 1.250 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 juillet 2007.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2007100984/242/1225.

(070112035) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2007.

Sidem Licensing S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2440 Luxembourg, 63, rue de Rollingergrund.

R.C.S. Luxembourg B 100.775.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 mai 2007.

H. Hellinckx

Notaire

Référence de publication: 2007095542/242/12.

(070104745) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2007.

**Degroof Alternative, Société d'Investissement à Capital Variable,
(anc. Saiv Sicav).**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 113.782.

Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue à Luxembourg le 13 juillet 2007

L'Assemblée Générale Ordinaire a décidé:

1. de réélire Messieurs Alain Léonard, Donald Villeneuve, Vincent Planche et Stéphane Cremer en qualité d'administrateurs pour le terme d'un an, prenant fin à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2008,
2. de nommer Monsieur Patrick Littaye avec adresse professionnelle au 12, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg en qualité d'administrateur pour le terme d'un an, prenant fin à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2008,
3. de réélire PricewaterhouseCoopers Sàrl en qualité de Réviseur d'Entreprises pour le terme d'un an, prenant fin à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2008.

Luxembourg, le 24 juillet 2007.

Pour DEGROOF ALTERNATIVE

BANQUE DEGROOF LUXEMBOURG S.A.

Agent Domiciliaire

J.-M. Gelhay / M. Vermeersch

Directeur / Fondé de Pouvoir Principal

Référence de publication: 2007095554/34/24.

Enregistré à Luxembourg, le 7 août 2007, réf. LSO-CH02030. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070107417) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2007.

Pegase Investment, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 1, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 70.359.

—
EXTRAIT

L'Assemblée Générale des Actionnaires s'est tenue à Luxembourg le 8 mai 2007 et a adopté les résolutions suivantes:

1. L'Assemblée a reconduit les mandats de Messieurs

Frédéric Fasel, 1, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg

Olivier Ferrari, 8, rue du Vieux Collège, CH-1204 Genève

Yves Martignier, 60, route des Acacias, CH-1211 Genève 73,

Pierre Etienne, 1, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg

Jerry Hilger, 1, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg

pour une période d'une année jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires.

2. L'Assemblée a reconduit le mandat du Réviseur d'Entreprises DELOITTE S.A. pour une durée d'un an jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Pour PEGASE INVESTMENT

PICTET FUNDS (EUROPE) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007095583/52/23.

Enregistré à Luxembourg, le 3 août 2007, réf. LSO-CH01117. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070107626) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2007.

Financière Proxalan S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 102.549.

—
Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 août 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007095577/768/12.

Enregistré à Luxembourg, le 7 août 2007, réf. LSO-CH01916. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070107239) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2007.

Finiper International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 55.563.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 18 avril 2007

1. Les mandats d'Administrateurs de:

- Monsieur Jean-Robert Bartolini, D.E.S.S., avec adresse professionnelle au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, Administrateur de catégorie A,

- Monsieur Teodoro Dalavecuras, avocat, demeurant à Via Olmetto, 10, I-20123 Milan, Administrateur de catégorie B,

- Monsieur Marco Brunelli, entrepreneur, demeurant à I-Milan, Via Melegari nr 5, Administrateur de catégorie B, sont reconduits pour une période d'1 an jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2008.

2. Le mandat de Commissaire aux Comptes de la société FIN-CONTROLE S.A., société anonyme avec siège social au 26, rue Louvigny, L-1946 Luxembourg, est reconduit pour une nouvelle période statutaire d'1 an jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2008.

Fait à Luxembourg, le 23 juillet 2007.

Certifié sincère et conforme
Pour *FINIPER INTERNATIONAL S.A.*
SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A.
Signatures

Référence de publication: 2007095639/795/25.

Enregistré à Luxembourg, le 6 août 2007, réf. LSO-CH01675. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070107175) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2007.

Escafin Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 109.781.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 août 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007095576/768/12.

Enregistré à Luxembourg, le 7 août 2007, réf. LSO-CH01915. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070107233) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2007.

La Sterne Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 45.600.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 août 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007095581/768/12.

Enregistré à Luxembourg, le 7 août 2007, réf. LSO-CH01924. - Reçu 30 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070107249) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2007.

Fondec S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 55.564.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FONDECO S.A.

Signature / Signature

Administrateur Cat. A / Administrateur Cat. B

Référence de publication: 2007095596/795/14.

Enregistré à Luxembourg, le 6 août 2007, réf. LSO-CH01679. - Reçu 30 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070107294) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2007.

Talltec Sistemas Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.
R.C.S. Luxembourg B 65.263.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 août 2007.
FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.
Signature

Référence de publication: 2007095598/504/14.

Enregistré à Luxembourg, le 2 août 2007, réf. LSO-CH00614. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070107298) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2007.

Société d'Investissement et Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.

R.C.S. Luxembourg B 84.925.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 août 2007.
FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.
Signature

Référence de publication: 2007095599/504/14.

Enregistré à Luxembourg, le 2 août 2007, réf. LSO-CH00613. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070107301) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2007.

Einsa Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 25, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 107.729.

Le bilan consolidé au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 août 2007.
FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.
Signature

Référence de publication: 2007095604/504/14.

Enregistré à Luxembourg, le 2 août 2007, réf. LSO-CH00603. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070107311) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2007.

Longterme Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.

R.C.S. Luxembourg B 84.927.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 août 2007.
FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.
Signature

Référence de publication: 2007095603/504/14.

Enregistré à Luxembourg, le 2 août 2007, réf. LSO-CH00605. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070107308) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2007.

Geneimmo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 31.874.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 26 juin 2007

L'Assemblée accepte la démission, avec effet immédiat, des administrateurs Monsieur Michel Thibal, employé privé, avec adresse professionnelle 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg et PAN EUROPEAN VENTURES S.A., ayant son siège social 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg.

L'Assemblée nomme en remplacement des administrateurs démissionnaires Monsieur Gilles Jacquet, employé privé, avec adresse professionnelle 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg et LUX BUSINESS MANAGEMENT S.à.r.l., ayant son siège social 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg. Ces mandats prendront fin lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2006.

L'Assemblée renouvelle le mandat d'administrateur de Madame Christel Girardeaux, employée privée, avec adresse professionnelle 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg; ainsi que le mandat de commissaire aux comptes de CO-VENTURES S.A., ayant son siège social 50, route d'Esch à L-1470 Luxembourg. Ces mandats se termineront lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2006.

Luxembourg, le 26 juin 2007.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007095531/655/26.

Enregistré à Luxembourg, le 24 juillet 2007, réf. LSO-CG08782. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070107163) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2007.

Clo vessia S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 70.998.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 août 2007.

CLOVESSIA S.A.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG SA

Signature

Référence de publication: 2007095585/3083/15.

Enregistré à Luxembourg, le 3 août 2007, réf. LSO-CH01017. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070107258) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2007.

La Sterne Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 45.600.

—
Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 août 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007095582/768/12.

Enregistré à Luxembourg, le 7 août 2007, réf. LSO-CH01922. - Reçu 30 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070107254) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2007.

Eurimmo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.
R.C.S. Luxembourg B 29.108.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 août 2007.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Signature

Référence de publication: 2007095601/504/14.

Enregistré à Luxembourg, le 2 août 2007, réf. LSO-CH00612. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070107306) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2007.

Pictet Alternative Funds, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 1, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 104.485.

Le Conseil d'Administration par décision du 31 mai 2007 a accepté la démission de M. Christian Gellerstad (1, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg) et a décidé la cooptation de M. Marc Pictet (1, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg) en tant qu'administrateur, Président du Conseil d'Administration de la société avec effet au 1^{er} juin 2007.

Pour PICTET ALTERNATIVE FUND S

PICTET FUNDS (EUROPE) SA

Signatures

Référence de publication: 2007095580/52/15.

Enregistré à Luxembourg, le 3 août 2007, réf. LSO-CH01110. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070107624) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2007.

Greisendall Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 10, rue Nicolas Adames.
R.C.S. Luxembourg B 97.526.

Le bilan au 31 décembre 2006 et les documents y annexés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 août 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007095629/317/13.

Enregistré à Luxembourg, le 6 août 2007, réf. LSO-CH01639. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070107320) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2007.

Preinvestment Holding, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 10, rue Nicolas Adames.
R.C.S. Luxembourg B 75.481.

Le bilan au 31 décembre 2006 et les documents y annexés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 août 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007095630/317/13.

Enregistré à Luxembourg, le 6 août 2007, réf. LSO-CH01636. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070107322) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2007.
